

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAI-PATRIE**



**REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND**

**MINISTERE DE L'ELEVAGE ,DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES**

**MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES**

DOCUMENT DE STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECEMBRE 2011

Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération

Table des matières

Liste des tableaux.....	3
Liste des abréviations et acronymes	5
Préface	9
Résumé exécutif.....	11
<u>PARTIE 1: INTRODUCTION</u>	
CHAPITRE 1: CONTEXTE ET JUSTIFICATION	17
CHAPITRE 2: DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA REVISION.....	21
1. Identification des parties prenantes et des bénéficiaires	21
2. Mise en place de l'équipe de travail.....	21
3. Différentes phases	21
CHAPITRE 3: CONTENU DE LA STRATEGIE REVISEE	23
<u>PARTIE 2: DEFINITIONS, DELIMITATIONS ET ACTEURS DU SOUS-SECTEUR</u>	
CHAPITRE 1: DEFINITIONS ET DELIMITATIONS DU SOUS-SECTEUR EPIA	27
CHAPITRE 2: ACTEURS DU SOUS-SECTEUR ELEVAGE, PÊCHES ET INDUSTRIES	
ANIMALES.....	29
1. Acteurs étatiques	29
2. Autres acteurs étatiques	38
3. Autres acteurs du sous-secteur.....	39
4. Société civile et secteur privé	40
5. Partenaires techniques et financiers.....	41
<u>PARTIE 3: DESCRIPTION ET DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR</u>	
CHAPITRE 1: DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR.....	45
CHAPITRE 2: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU	
SOUS-SECTEUR	49
1. Composante « élevage »	49
2. Composante « Pêche »	51
3. Composante « Industries Animales »	52
CHAPITRE 3: BILAN DE LA STRATEGIE DE 2002 DU SOUS-SECTEUR	55
1. Développement des Productions Animales et Halieutiques	55
2. Services Vétérinaires.....	56
3. Cadre institutionnel et juridique	58
CHAPITRE 4: SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES DU SOUS-SECTEUR.....	59
1. Forces.....	59
2. Faiblesses	62
3. Opportunités et menaces	64
CHAPITRE 5: GRANDS DEFIS DU SOUS-SECTEUR	67
1. Sécurité et autosuffisance alimentaire	67
2. Accroissement des revenus des acteurs en milieu rural	
et création d'emplois décents.....	68
3. Gestion durable des ressources naturelles	68

PARTIE 4: FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES DU SOUS-SECTEUR EPIA

CHAPITRE 1: RAPPELS DES PRINCIPES ET FONCTIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT.....73

1. Principes.....73
2. Options fondamentales.....73

CHAPITRE 2: FORMULATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR.....77

1. Objectif global de la Stratégie du sous-secteur77
2. Axes stratégiques77
3. Stratégies opérationnelles79
4. Objectifs de consommation et de production pour la période 2010-202080

CHAPITRE 3: DEFINITIONS DES PROGRAMMES83

1. Programme de Développement des Productions et des Industries Animales83
2. Programme de Développement des Productions Halieutiques85
3. Programme d'Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses86
4. Programme d'Amélioration du Cadre Institutionnel87

PARTIE 5: PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

CHAPITRE 1: ORIENTATIONS GENERALES93

CHAPITRE 2: FICHE SYNOPTIQUE DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES97

PARTIE 6: DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE

CHAPITRE 1: REVISION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU MINEPIA.....105

1. Elaboration des programmes opérationnels et programmation des dépenses publiques106
2. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication106

CHAPITRE 2: OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE.....107

1. Elaboration des programmes opérationnels et programmation des dépenses publiques107
2. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication107

CHAPITRE 3: DEFINITION DU RÔLE DES DIFFERENTS ACTEURS109

1. Rôle de l'Etat et de ses démembrements109
2. Rôle des collectivités locales et des communautés de base109
3. Organisations professionnelles et opérateurs privés110
4. Partenaires techniques et financiers.....110

PARTIE 7: DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

CHAPITRE 1: DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI DES ACTIONS DE LA STRATEGIE113

1. l'Inspection Générale113
2. le Secrétariat Général113
3. La Direction des Affaires Générales113
4. les conseillers techniques114

CHAPITRE 2: DEFINITIONS DES RÔLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR115

CHAPITRE 3: OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES117

Conclusion.....119

Références.....121

Equipe de production.....123

Liste des tableaux

Tableau 1 : Données générales	46
Tableau 2 : Allocations et projets d'allocations budgétaires au secteur rural (ressources budgétaires allouées (milliards de FCFA)).....	47
Tableau 3 : Matrice Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)	66
Tableau 4 : Objectifs de consommation protéinique 2010 à 2020 (en kg/habitant/an).....	80
Tableau 5 : Objectifs de production 2010-2020.....	82
Tableau 6 : Ancrage des programmes du sous-secteur EPIA avec les objectifs de la vision du DSCE et de la SDSR	89
Tableau 7 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme de Développement des Productions et des Industries Animales.....	98
Tableau 8 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme d' Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses.....	99
Tableau 8 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme d'Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses (suite).....	100
Tableau 9 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme de Développement des productions halieutiques	101
Tableau 10 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme d' Amélioration du cadre institutionnel	102

Liste des abréviations et acronymes

ACDIC	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
ADPAM	Projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale et Maritime
AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMRAIL	Société des Chemins de Fer du Cameroun
CAPEF	La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun
CDEN	Caisse de Développement de l'Élevage du Nord
CDENO	Caisse de Développement de l'Élevage du Nord-Ouest
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDPM	Caisse de Développement de la Pêche Maritime
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
COPIL	Comité de Pilotage
CONFEGICEAC	Confédération Nationale des GIC des Eleveurs d'Aulacodes du Cameroun
CONELCAM	Confédération Nationale des Eleveurs de Cailles du Cameroun
CONEECAM	Confédération Nationale des Eleveurs de Cobayes du Cameroun
CONFENEEC	Confédération Nationale des Eleveurs d'Escargots du Cameroun
CS	Cellule de Suivi
DAG	Direction des Affaires Générales
DDPIA	Direction du Développement des Productions et des Industries Animales
DESC	Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération
DPA	Direction des Pêches et de l'Aquaculture
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSV	Direction des Services Vétérinaires
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EMF	Etablissement de Micro Finance
EPIA	Elevage, Pêches et Industries Animales
FAO	Food and Agriculture Organization
FEKOSSAM	Fédération des Unions des GIC des producteurs laitiers de l'Adamaoua
FIDA	Fonds International de Développement Agricole

FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GESEP	Projet Gestion Sécurisée des Espaces Pastoraux
GICAM	Groupement Interpatronal du Cameroun
GTZ	Coopération Allemande
HPI	Heifer Project International Cameroon
INS	Institut National de la Statistique
IPAVIC	Interprofession Avicole
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
JICA	Japan International Cooperation Agency
LANAVET	Laboratoire National Vétérinaire
MBOSCUA	Mbororo Cultural and Development Association
MENOR	Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats
MIDENO	Mission de Développement du Nord-Ouest
MIDEPECAM	Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MSEG	Mission Spéciale d'Eradication des Glossines
NRFE	Nouveau Régime Financier de l'Etat
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONVC	Ordre National des Vétérinaires du Cameroun
OP	Organisation Paysanne/Producteur
OPA	Organisation Professionnelle Agricole

PADAV	Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise
PADFA	Projet d'Appui au Développement de la Filière Apicole
PALCTAV	Programme d'Appui à la Lutte et au Contrôle des Trypanosomiasés et leurs Vecteurs
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPDEP	Programme pour l'Amélioration de la Programmation de la Dépense Publique
PAPENOC	Projet d'Appui aux Elevages Non Conventionnel
PASEVET	Programme d'Amélioration des Services Vétérinaires
PATTEC	Panafrican Tsé-tsé and Trypanosomiasis Eradication Campaign
PDFL	Projet d'Appui au Développement de la Filière Laitière
PDFP	Programme de Développement de la Filière Porcine
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro- Sylvio-Pastorales du Cameroun
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles
PPA	Peste Porcine Africaine
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PSAE	Programme Sectoriel Agriculture Elevage
PTF	Partenaire Technique et Financier
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SG	Secrétariat Général
SNV	Coopération néerlandaise de Développement des Pays Bas
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SOWEDA	South West Development Authority

La mise en œuvre du Document de Stratégie Sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales élaboré en 2002, a permis jusqu'en 2008, de maintenir une sécurité alimentaire à un niveau satisfaisant. Toutefois, les actions menées pour améliorer les revenus des producteurs n'ont pas donné tous les résultats escomptés à la hauteur des espérances.

Par ailleurs, dans sa volonté de poursuivre la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de mettre en œuvre les orientations stratégiques nationales qui s'articulent autour de la vision du développement à l'horizon 2035, le Gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a adopté en Novembre 2009 le document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale centré sur la création des richesses et des emplois décents.

Par conséquent, dans l'optique d'arrimer sa stratégie à cette nouvelle vision du développement global du pays, le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, avec la collaboration du Programme d'Appui à la Programmation de la Dépense Publique (PAPDEP) financé par le Fonds Européen de Développement, s'est engagé à réviser la stratégie de son sous-secteur. Il convient d'adopter et de mettre en œuvre des politiques résolues de souveraineté alimentaire.

La stratégie qui vient d'être révisée a privilégié une approche dynamique et participative, mettant à contribution la pleine participation de tous les acteurs des filières concernées, la société civile ainsi que les partenaires au développement. Pour leur disponibilité et pour le travail accompli, le gouvernement les remercie et les encourage à soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, socle de toute action engagée dans les domaines de l'élevage, des pêches et des industries animales.

Les principaux défis auxquels est confronté le sous secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales sont:

- la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
- l'accroissement des revenus des acteurs et la création des emplois décents ;
- la gestion durable des ressources naturelles.

Les objectifs stratégiques qui en découlent visent l'augmentation de la production pastorale et halieutique en vue de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et en matières premières des agro-industries, l'accroissement des revenus des producteurs et la maîtrise d'une gestion durable des ressources naturelles.

A cette fin, la stratégie sectorielle préconisée s'articule autour de trois axes à savoir :

1. l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ;
2. le développement institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs.
3. La gestion durable des ressources naturelles

Les actions à entreprendre se regroupent dans quatre programmes à savoir :

- le programme de développement des productions et des industries animales ;
- le programme de développement des productions halieutiques ;
- le programme d'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et de la lutte contre les zoonoses et,
- le programme d'amélioration du cadre institutionnel.

La mise en œuvre efficace de ces différents programmes, à l'horizon 2020 devrait contribuer à la croissance économique globale par le biais d'une augmentation de la productivité des systèmes et d'une plus grande intégration dans l'économie nationale.

Maintenant que le sous-secteur élevage, pêche et industries animales dispose d'une stratégie cohérente avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, l'ultime défi reste sa mise en œuvre satisfaisante. Dans le cadre de la mise en application du nouveau régime financier de l'Etat du Cameroun, l'exécution des programmes devra privilégier l'approche de la gestion axée sur les résultats. Dans cette perspective, mon département ministériel prendra toutes les dispositions pour la responsabilisation des acteurs et la mise en place d'un dispositif efficace de suivi-évaluation pour qu'ensemble, nous soyons comptables des résultats attendus à l'horizon 2020.

Pour relever ce défi, le MINEPIA entend jouer pleinement son rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du sous-secteur et l'appui des partenaires techniques et financiers. /-

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales



Dr. ABOUBAKAR SARKI

Résumé exécutif

L'élevage, les pêches, l'aquaculture et les industries animales constituent un sous-secteur important au Cameroun. Afin de maximiser sa contribution à l'économie nationale notamment dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la stratégie pour la croissance et l'emploi validé en 2009, le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, avec l'appui de ses partenaires au développement s'est engagé dans un processus de révision de sa stratégie.

Conformément au guide méthodologique élaboré à cet effet par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, ce processus s'est déroulé en deux principales phases dont une phase de diagnostic du sous-secteur et une phase de formulation de la stratégie.

L'étude diagnostique a été réalisée sur la base documentaire des études spécifiques et générales récentes sur les principales filières de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture (Schéma directeur des filières de l'élevage, plan de développement durable de l'aquaculture, document des politiques des pêches, DSCE et Vision horizon 2035). Des ateliers régionaux de validation participative du rapport diagnostic ont ensuite été organisés sur l'ensemble du pays.

Ce rapport diagnostic a permis la formulation de la stratégie du sous-secteur par le Cabinet Belge ECO recruté grâce au Fonds Européen de Développement et, sa finalisation par un groupe de travail interministériel mis en place au sein du MINEPIA. Ce rapport a été enrichi par la contribution des différents acteurs sur le terrain.

Le document de stratégie qui en découle tient compte de son encaje au DSCE, au nouveau régime financier de l'Etat, de la décentralisation en cours et de l'harmonisation des politiques sous-sectorielles de l'agriculture et de l'élevage. Il analyse les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des principales filières de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture, en plus de celles qui relèvent du domaine des industries animales.

Au regard de l'analyse diagnostique, les principaux défis à relever dans le sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales demeurent:

- la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
- l'accroissement des revenus des acteurs du milieu rural et la création des emplois décents;
- la gestion durable des ressources naturelles.

En effet, l'objectif du gouvernement est d'accroître la consommation des protéines animales afin de la rapprocher des standards de la FAO et de l'OMS. Il est envisagé l'évolution de la consommation de 13,3 kg/habitant/an en 2010 à 18 kg/habitant/an en 2015 et, à 23 kg/habitant/an en 2020 pour les viandes ; de 9,5 à 15 kg/habitant/an pour le lait et de 9,1 à 11,6 kg/habitant/an pour les produits halieutiques en faveur d'un accroissement de la production nationale.

En ce qui concerne l'accroissement des revenus des acteurs du milieu rural et la création des emplois décents, le MINEPIA entend mettre en place une politique de développement de moyennes et grandes exploitations et des mesures incitatives pour faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des centres et instituts de formation zootechniques, vétérinaires et de sciences halieutiques.

Enfin, pour la gestion des ressources naturelles, il s'agira d'encourager et d'organiser les producteurs en vue d'une gestion durable, rationnelle et responsable des ressources disponibles. La facilitation

de l'accès aux ressources naturelles à partir d'une loi sur le foncier pastoral reste un défi important à relever pour la modernisation des productions animales, l'installation des établissements d'élevages et la sécurisation des espaces pastoraux.

L'objectif global de la stratégie consiste à accroître la production pastorale et halieutique en vue non seulement de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation.

Il sera question de :

1. promouvoir l'élevage à cycle court (volaille, porc, petits ruminants, lapin, miel, espèces non conventionnelles, etc.) ;
2. moderniser l'élevage traditionnel dans une perspective de préservation des ressources zoo-génétiques ;
3. faciliter et encourager la création des exploitations de moyenne et grande importances pour l'élevage bovin susceptibles de rapporter des devises à l'exportation;
4. mettre en place des programmes d'installation de nouveaux acteurs dans les principaux bassins de production et les zones périurbaines des grandes agglomérations;
5. appuyer le développement de la pêche maritime et continentale ;
6. promouvoir l'aquaculture commerciale et
7. améliorer les services vétérinaires .

A l'horizon 2020, il est attendu les performances ci-dessous:

- pour les espèces à cycle court, le doublement des effectifs et de la production de viande ;
- pour la filière bovin-viande, l'effectif connaîtra un taux de croît raisonné de 1% sur 5 ans ; La production en viande devrait passer de 71 799 tonnes en 2010 à 89 814 tonnes en 2015 et 119 341 tonnes en 2020. Ce qui impose l'amélioration des rendements carcasses et des taux de prélèvement ;
- pour la filière bovin-lait, il est attendu l'accroissement de 26% de l'effectif du cheptel laitier et l'amélioration de la productivité par tête (159 litres/vache/an à 240 litres/vache/an pour une période de lactation d'au moins 180 jours) ;
- la production nationale actuelle des pêches passera de 176 000 tonnes à 255 000 tonnes en 2015 et 290 000 tonnes en 2020 ;
- enfin pour l'aquaculture, la mise en œuvre du plan de développement permettra de passer d'une production actuelle de 1 000 tonnes à 8 000 tonnes en 2015 et à 80 000 tonnes en 2020.

La stratégie sous-sectorielle s'articule autour des trois axes que sont :

1. l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ;
2. le développement institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs ;
3. la gestion durable des ressources naturelles.

Compte tenu de la spécificité du sous-secteur EPIA et dans le souci de se conformer aux dispositions du Nouveau Régime Financier de l'Etat et à la nomenclature budgétaire, ces trois axes se déclinent en quatre programmes dont trois (03) programmes opérationnels et un (01) programme support.

Ce sont:

1. le programme de développement des productions et des industries animales ;
2. le programme de développement des productions halieutiques ;
3. le programme d'amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses ;
4. le programme d'amélioration du cadre institutionnel.

Le plan d'actions prioritaires se dégage avec des objectifs et des indicateurs précis ainsi que des cibles bien définies.

Enfin, un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation qui s'appuie sur un système de production et de diffusion fiable et pérenne de l'information statistique est proposé pour mesurer le niveau de succès dans l'atteinte des objectifs fixés, l'opérationnalisation des activités identifiées, la responsabilisation des acteurs y intervenant.



PARTIE 1

INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, dans un nouveau contexte institutionnel, marqué par la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), la réforme des finances publiques, la décentralisation, a entrepris la révision de sa stratégie sectorielle.

Pour sortir de la longue période de récession dans laquelle le Cameroun était plongé dans les années 90, période marquée par une succession de politiques économiques d'ajustement structurelle, le gouvernement a élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté.

Des consultations participatives avaient alors été engagées sur l'ensemble du pays pour déterminer les secteurs d'activités qui pouvaient mieux contribuer à réduire significativement la pauvreté. Deux secteurs à savoir l'éducation et la santé avaient été identifiés comme secteurs prioritaires. Tel était le centre d'intérêt du gouvernement, traduit en 2000 dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les réflexions se sont poursuivies avec la réalisation de l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM2), qui en 2001 a démontré que la pauvreté touche prioritairement la population rurale et que les activités génératrices de revenus à promouvoir étaient l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Sous l'impulsion du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), les départements ministériels de ce secteur d'activités se sont engagés dans l'élaboration des stratégies ministérielles ou sous-sectorielles afin d'apporter leur contribution à la réduction de cette pauvreté.

C'est dans ce contexte que le MINEPIA commence à élaborer sa stratégie en 2000, pour l'adopter en 2002. Trois années plus tard (2005), le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) a été élaboré et adopté, intégrant les stratégies sectorielles du MINEPIA, MINADER, MINEP et MINFOP.

Malgré l'atteinte en avril 2006 du point d'achèvement de l'initiative PPTE et l'élaboration de cet outil de planification, le Cameroun et ses partenaires financiers sont plutôt insatisfaits des résultats obtenus sur le terrain. Plusieurs faits sont à l'origine de cette déception :

- le dérapage dans la gestion des finances publiques n'avait pas cessé;
- le DSRP qui devait servir de base dans les allocations budgétaires n'est restée qu'une référence théorique ;
- la loi de finance ne définissait toujours pas les objectifs précis du budget ;
- l'absence d'une programmation pluriannuelle des activités.

En 2007, les résultats d'ECAM3 sont venus confirmer l'aspect mitigé des avancées de l'économie nationale malgré les efforts consentis par le gouvernement. En effet, si la pauvreté avait reculé dans

les grandes villes, elle est restée plutôt enracinée en milieu rural. Plus de la moitié des individus étaient pauvres en milieu rural alors que seulement 12,2% l'étaient dans les villes de 50 000 habitants ou plus. Dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala, environ une personne sur vingt était pauvre, contre une personne sur cinq dans les autres villes.

La quasi-totalité (94%) des personnes classées dans le quintile le plus pauvre résidait en zone rurale, contre 2% seulement à Yaoundé, 2% à Douala et 6% dans les autres villes. L'enquête a conclu que les disparités observées étaient probablement tributaires des opportunités d'accès au revenu qu'ont les populations dans leur milieu de résidence.

Sur l'ensemble, 43,1% d'actifs occupés étaient pauvres. Cette pauvreté frappait davantage les actifs occupés du secteur informel agricole où un peu plus de la moitié d'actifs est pauvre (56,9%). Dans ce domaine, les populations se plaignaient des difficultés énormes qu'elles rencontrent pour accéder aux intrants agricoles dont les prix avaient pratiquement doublé par rapport aux années antérieures. Elles se plaignaient également des difficultés d'accès à la terre cultivable et aux ressources pastorales notamment les pâturages, l'eau et le foncier. En outre, les populations regrettaient le désengagement quasi total de l'Etat du monde rural.

En avril 2007, le gouvernement engage la révision du DSRP et élabore le Document de la Vision de Développement qui entend faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». Les orientations de cette vision portant sur la croissance et l'emploi ont donné lieu à l'élaboration et à l'adoption, en novembre 2009, du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; document cadre intégré de référence de l'action du gouvernement pour la période 2010-2020.

La même année, la loi 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat consacre la gestion axée sur les résultats des ressources publiques par l'introduction du budget programme. Selon cette loi, le budget de l'Etat est élaboré et exécuté sous forme de programmes traduisant les politiques publiques auxquelles sont associées des objectifs assortis d'indicateurs de résultats.

Dans ce nouveau contexte marqué par la décentralisation, la mise en œuvre du DSCE et la réforme des finances publiques, les objectifs du nouveau régime financier visent principalement à :

- assurer une meilleure déclinaison des politiques dans le cadre de la budgétisation des programmes pluriannuels assortis d'objectifs et d'indicateurs garants de la nouvelle culture de performance (les programmes sont l'unité de spécialisation des crédits) ;
- responsabiliser les ministères sectoriels dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques (l'ordonnateur est le responsable de la bonne exécution des programmes et astreint à la production d'un rapport de performance sur les programmes dont il a la charge).

Fort de ces orientations, le gouvernement du Cameroun s'est engagé dans le processus d'amélioration de la qualité de la dépense et au renforcement du lien entre le DSCE, le Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) et le Budget.

Ceci a abouti en 2008 à la mise en place du Programme pour l'Amélioration de la Programmation de la Dépense Publique (PAPDEP) avec l'appui de l'Union Européenne. Ce programme vise une meilleure définition des priorités et un chiffrage objectif des projets et programmes susceptibles d'amorcer la croissance et créer les emplois. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de la programmation

des dépenses publiques. Sept (07) ministères ont été éligibles à ce programme : MINEPIA, MINJUSTICE, MINPMEESA, MINMIDT, MINTP, MINADER, et MINCOMERCE.

C'est dans ce cadre que le MINEPIA, qui avait élaboré en 2002 une stratégie structurée en 4 axes, 19 programmes et 53 idées de projets et qui disposait depuis 2006 d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ministériel peu conciliable avec le CDMT central, engage en mars 2008 avec l'appui de l'Union Européenne le processus de révision de sa stratégie.

L'objectif général de l'exercice est de réviser la stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales dans le cadre de la déclinaison du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Il est question d'améliorer la lisibilité du document et d'en faire un outil efficace de la mise en œuvre du DSCE.

Plus spécifiquement, il s'agit de:

- revisiter l'état des lieux et poser le diagnostic du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Animales ;
- définir les objectifs et les choix stratégiques ;
- réactualiser le programme d'actions prioritaires et le dispositif de mise en œuvre et du suivi/évaluation.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA REVISION

Le processus participatif d'actualisation et de révision du document de la stratégie du MINEPIA s'est bâti sur le canevas du guide méthodologique proposé par le MINEPAT. Il a emprunté les principales étapes ci-dessous décrites :

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES BENEFICIAIRES

Les parties prenantes sont : le MINEPIA, le MINEPAT à travers le PAPDEP et le MINFI. A ceux-ci, s'ajoutent les autres sectoriels des ministères bénéficiaires du PAPDEP notamment ceux intervenant dans la chaîne PPBS et les représentants des organisations des producteurs.

Les bénéficiaires finaux sont constitués par l'ensemble des populations camerounaises qui bénéficieront d'une meilleure orientation de la dépense publique en faveur du sous-secteur et par conséquent un meilleur cadre d'investissement pour les opérateurs y intervenant.

2. MISE EN PLACE DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

Elle s'est traduite par la création au sein du MINEPIA d'un comité de pilotage chargé notamment de l'approbation des documents révisés et d'une cellule technique opérationnelle.

C'est dans ce cadre que le PAPDEP a financé un appui en expertise pour la révision de la Stratégie du sous secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales, pour laquelle une cellule technique a été constituée. Outre les cadres du MINEPIA, le groupe de travail a été enrichi par la présence des membres de la Cellule du Développement Rural du MINEPAT et du point focal PAPDEP du MINADER.

3. DIFFERENTES PHASES

Deux grandes phases ont conduit l'étude, à savoir :

1. une première phase diagnostique ;
2. une deuxième phase de formulation de la stratégie, d'élaboration du plan d'actions prioritaires, du programme d'investissement pour le développement de l'élevage et d'élaboration du Cadre de Dépense à Moyen Terme(CDMT).

Recruté en 2008, le consultant international, mandaté pour conduire le processus de révision de la stratégie a produit un rapport d'étape jugé insuffisant par le Comité de Pilotage. Il a alors été demandé au MINEPIA à travers la cellule technique, de produire le rapport de diagnostic du sous-secteur en attendant le recrutement d'un autre consultant dans le même contrat cadre pour la déclinaison de la stratégie.

Signalons qu'entre temps, le MINEPIA venait de commettre avec l'appui de certains partenaires, des études spécifiques et générales. Celles-ci couvrent les principales filières de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture. Ces études ont servi de base à une bonne revue documentaire.

Au final, la première phase diagnostique a été réalisée sur la base documentaire, principalement des premiers résultats de l'étude sur l'élaboration du schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage, du plan de développement de l'aquaculture, des rapports de « Performance Vision Stratégie » et « Analyse des écarts PVS » de l'OIE et du Cadre de Développement des Pêches au Cameroun. Quatre ateliers régionaux de validation participative du premier draft du rapport diagnostic ont ensuite été organisés sur l'ensemble du pays suivant le programme ci-dessous :

- Douala pour la Région Côtière (Sud-maritime, Littoral et Sud-Ouest) ;
- Garoua pour le Grand Nord (Adamaoua, Nord et Extrême-nord) ;
- Bafoussam pour les Hauts plateaux (Ouest, Nord-Ouest et une partie du Sud-Ouest);
- Yaoundé pour la Région Forestière (Centre, Sud et Est).

Les résultats de cette consultation ont constitué la base du travail pour la déclinaison de la stratégie.

La deuxième phase de formulation de la stratégie a été réalisée par le cabinet belge « ECO » recruté par le PAPDEP/UE. Le rapport de l'étude a été soumis à la validation du Comité de pilotage en février 2010, lequel a également demandé certaines améliorations. celui-ci a permis au groupe de travail du MINEPIA de finaliser le document de stratégie. Il a bénéficié de l'appui du consultant en charge de la révision de la stratégie du secteur rural « volet Agriculture et Développement Rural », en préparation au processus d'élaboration du Programme Sectoriel Agriculture-Elevage, en cours de finalisation.

La mise en cohérence de ce document de stratégie devrait préparer le MINEPIA d'une part à la mise en application dès 2013 du Nouveau Régime Financier de l'Etat du Cameroun et, d'autre part, au renforcement de la cohérence avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

CONTENU DE LA STRATEGIE REVISEE

Outre l'introduction et la conclusion, l'ossature du Document de Stratégie de Développement du Sous-Secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales comprend six (06) principales parties qui sont :

1. définitions, délimitation et acteurs du sous-secteur ;
2. description et diagnostic du sous-secteur ;
3. formulation des choix stratégiques du sous-secteur EPIA ;
4. plan d'actions prioritaires ;
5. dispositif de mise en œuvre de la stratégie ;
6. dispositif de suivi évaluation de la stratégie.

Après la définition et la délimitation du sous-secteur, des choix stratégiques ont été formulés tout en prenant en compte les principes et les options fondamentales du gouvernement. Ces axes stratégiques se sont déclinés en programmes qui ont permis d'élaborer un plan d'actions prioritaires, un dispositif de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation participatif. La programmation à court et moyen termes des actions est résumée dans le Cadre de Dépenses à Moyens Termes (CDMT) de base, à partir duquel seront extraits les CDMT triennaux du département ministériel tout au long de la période concernée.

PARTIE 2

DEFINITIONS, DELIMITATIONS ET ACTEURS DU SOUS-SECTEUR

DEFINITIONS ET DELIMITATIONS DU SOUS-SECTEUR EPIA

Conformément aux dispositions du décret n° 2007/268 du 07 septembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, le secteur rural relève de quatre principaux départements ministériels à savoir :

- le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP).

Le sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales comprend trois domaines :

- le domaine de l'Élevage ;
- le domaine des Pêches et de l'Aquaculture et ;
- le domaine des Industries Animales.

Au Cameroun, l'élevage des animaux domestiques et/ou sauvages consiste en une série d'actions permettant de reproduire, nourrir et mettre sur le marché différentes espèces de mammifères, oiseaux, poissons, gastropodes et batraciens.

La pêche est l'activité qui consiste à prélever de façon durable dans le milieu marin, saumâtre ou en eau douce essentiellement des poissons, mais aussi des crustacés et des mollusques. Elle se distingue classiquement en :

- pêche industrielle maritime ;
- pêche artisanale maritime et continentale (en eau saumâtre).

L'aquaculture est l'ensemble des actions qui consistent à élever les espèces aquatiques (poissons, crustacées, algues et autres).

L'industrie animale est le domaine qui transforme et conditionne les produits de l'élevage et des pêches. Elle comprend :

- les abattoirs ;
- les tanneries et ;
- les établissements de conservation et/ou de transformation des produits (lait, charcuterie, poisson, etc.) ;
- le secteur industriel qui produit les aliments (la provende) utilisés dans les élevages.

En bref, le sous-secteur de l'Élevage, des Pêches, et des Industries Animales est liée étroitement à

celui de l'agriculture (partage du sol, complémentarités entre les activités, multidisciplinarité des acteurs, besoins de développer l'agriculture pour développer les élevages). Il dispose également de liens importants avec d'autres secteurs que sont : le commerce et les industries, l'éducation, le bâtiment et les travaux publics , les ministères en charge de la défense, des finances, de l'économie et de la planification, des affaires foncières et des petites et moyennes entreprises.

ACTEURS DU SOUS-SECTEUR ELEVAGE, PÊCHES ET INDUSTRIES ANIMALES

1. ACTEURS ETATIQUES

Le MINEPIA

Le MINEPIA est la principale institution de ce sous-secteur. Suivant le décret n° 2005/152 du 04 mai 2005 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), ce ministère a pour mission «élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'élevage, des pêches et de développement harmonieux des industries animales » (cf article 1er, al 2). A cet effet, il est chargé :

- de l'application de toutes mesures visant à la conservation, au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits ;
- de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale ;
- de la formation et de l'encadrement technique en matière d'élevage ;
- de la formation des pêcheurs, de la protection des ressources maritimes et fluviales, de l'amélioration de la production, du contrôle sanitaire et des statistiques en matière de pêche maritime, fluviale et piscicole ;
- des études et recherche en vue du renouvellement des ressources halieutiques et piscicoles, en liaison avec le ministère chargé de la recherche scientifique.

Pour mieux accomplir ses missions, le MINEPIA dispose :

- d'un Secrétariat Particulier ;
- de deux Conseillers Techniques ;
- d'une Inspection Générale ;
- d'une Administration Centrale ;
- de Services Déconcentrés ;
- de Services Rattachés.

▪ **L'Administration centrale**

L'Administration Centrale comprend outre le Secrétariat Général, trois (03) directions techniques, unedirection des moyens qui est la Direction des Affaires Générales et une division transversale à savoir la Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération. Celles-ci sont composées de 23 sous directions/cellules. Les trois directions techniques sont :

- la Direction de Développement des Productions et des Industries Animales (DDPIA);
- la Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
- la Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA).

✓ La Direction de Développement des Productions et des Industries Animales (DDPIA)

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la DDPIA est chargée de :

- l'élaboration, de l'exécution et du suivi de la politique gouvernementale en matière d'élevage et d'industries animales ;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application de la réglementation en matière d'élevage et d'industries animales, en liaison avec la cellule juridique ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de vulgarisation en matière d'élevage et d'industries animales ;
- de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de la politique gouvernementale en matière d'appui aux exploitations d'élevage, d'industries animales et aux différents programmes de modernisation des systèmes productifs et des filières d'élevage ;
- de l'instruction des dossiers de demande d'agrément, d'autorisation de création ou d'ouverture des établissements d'exploitation en matière d'élevage et d'industries animales ;
- de l'instruction des dossiers d'avis techniques sur l'importation ou sur l'exportation des animaux, en liaison avec la direction des services vétérinaires ;
- des appuis et de l'encadrement technique des exploitations et des établissements d'élevage et d'industries animales ;
- de l'aménagement et de la gestion des pâturages et de l'hydraulique pastorale;
- de la mise en place des infrastructures de promotion des activités d'élevage et d'industries animales ;
- de la gestion de la mise en œuvre et de la vulgarisation des résultats de la recherche, en liaison avec les administrations concernées ;
- de la collecte des statistiques sur les animaux, les productions animales, l'alimentation des animaux et les industries animales, en liaison avec la Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération ;
- du suivi de l'exploitation des animaux et des industries animales ;
- du suivi et du contrôle des mouvements et de la commercialisation des animaux ;
- du développement des cadres de concertation entre les organisations professionnelles et les partenaires au développement ;
- de l'appui conseil aux producteurs ;
- de l'émergence et du développement des organisations professionnelles et interprofessionnelles du secteur de l'élevage et des industries animales ;
- de la recherche et de la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des opérateurs de secteur de l'élevage et des industries animales, en liaison avec les administrations concernées ;
- de la promotion des produits de l'élevage et des industries animales, en liaison avec les administrations concernées et ;
- de la détermination et du suivi de l'application des normes et labels de qualité, en liaison avec les administrations concernées.

La DDPIA comprend :

- (1) la Sous-Direction des Productions Animales ;
- (2) la Sous-Direction de l'Alimentation Animale ;

- (3) la Sous-Direction des Industries Animales et ;
- (4) la Sous-Direction de la Promotion des Innovations et des Organisations Professionnelles.

✓ **La Direction des Services Vétérinaires (DSV)**

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Services Vétérinaires est chargée de :

- l'élaboration, du suivi de l'exécution et de l'évaluation de la politique gouvernementale en matière de protection sanitaire et de santé publique vétérinaires ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des projets en matière de protection sanitaire et de santé publique vétérinaires ;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application de la réglementation en matière de protection sanitaire et d'inspection sanitaire vétérinaires, en liaison avec la cellule juridique ;
- de l'organisation et du suivi de la protection sanitaire vétérinaire ;
- de l'inspection sanitaire vétérinaire des denrées alimentaires d'origine animale et halieutiques et de la lutte contre les zoonoses ;
- du suivi et du contrôle des mouvements des animaux et des produits d'origine animale et halieutique ;
- de l'instruction des dossiers d'autorisation de création et d'autorisation d'ouverture des établissements d'exploitation en matière d'élevage, de pêche et d'industries animales en liaison avec les directions concernées ;
- de l'instruction des dossiers des demandes d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires, en liaison avec les administrations concernées et ;
- de l'approvisionnement des services déconcentrés en matériels et médicaments vétérinaires ;
- du suivi et du contrôle des activités des vétérinaires installés en clientèle privé ;
- des relations avec des organisations internationales du domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, en liaison avec les administrations concernées ;
- du suivi des questions vétérinaires ou zoo-sanitaires transfrontalières, en liaison avec la direction du développement des productions et des industries animales ;
- de la vulgarisation de la documentation scientifique et technique en matière de protection sanitaire et de santé publique vétérinaires ;
- de la détermination et du suivi de l'application des normes en matière de protection sanitaire, de santé publique et d'intrants vétérinaires et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du mandat sanitaire vétérinaire.

La DSV comprend :

- (1) la Sous-Direction de la Protection Sanitaire des Cheptels ;
- (2) la Sous-Direction de la Pharmacie Vétérinaire et de la Promotion du Secteur Privé ;
- (3) la Sous-Direction de l'Inspection Sanitaire et de la Santé Publique Vétérinaire.

✓ **La Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA)**

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Pêches et de l'Aquaculture est chargée de :

- de l'élaboration, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation de la politique

- gouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture ;
- de la gestion et du développement durable des ressources halieutiques ;
 - de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets en matière de pêche et d'aquaculture, en liaison avec la division des études, des statistiques et de la coopération;
 - de la promotion et du développement des productions halieutiques et piscicoles ;
 - de la vulgarisation des techniques de pêche et d'aquaculture ;
 - de la protection des ressources halieutiques maritimes, fluviales et lacustres ;
 - de la formation des pêcheurs, des aquaculteurs et des transformateurs de produits halieutiques ;
 - de l'instruction des dossiers d'agrément à la profession d'exploitant des ressources et des produits halieutiques et piscicoles ;
 - de l'instruction des dossiers de licences, de permis et d'autorisations d'exploitation des ressources halieutiques et piscicoles ;
 - de la collecte des statistiques sur les productions halieutiques et piscicoles ;
 - de l'instruction des dossiers d'agrément et d'autorisation de création des établissements d'exploitation en matière de pêche et d'aquaculture, en liaison avec les administrations concernées ;
 - de l'instruction des dossiers d'avis technique sur l'importation et l'exportation des produits d'origine halieutique, en liaison avec la direction des services vétérinaires ;
 - de l'élaboration et du suivi de l'application de la réglementation en matière de pêche et d'aquaculture ;
 - des études et de recherches en vue de l'accroissement de la production des ressources halieutiques et piscicoles, en liaison avec le ministère chargé de la recherche scientifique;
 - de l'amélioration des techniques de pêche et d'aquaculture ;
 - du suivi et du contrôle des engins de capture et des unités de pêche ;
 - du suivi et du contrôle des mouvements et de la commercialisation des produits halieutiques et piscicoles ;
 - du suivi des activités des organisations professionnelles et interprofessionnelles de pêcheurs et d'aquaculteurs ;
 - de l'appui conseil aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux exploitants des produits halieutiques et piscicoles ;
 - de l'émergence et du développement des organisations professionnelles et interprofessionnelles du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
 - de la recherche et du suivi de la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des opérateurs du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
 - de la promotion des produits halieutiques et piscicoles ;
 - de l'élaboration et du suivi de l'application des normes et labels, en liaison avec les administrations concernées ;
 - de la promotion de la transformation des produits halieutiques et piscicoles ;
 - de la vulgarisation des technologies appropriées en matière d'industries des produits halieutiques.

La DPA comprend :

- (1) la Sous-Direction de la Pêche Industrielle et Artisanale ;
- (2) la Sous-Direction de l'Aquaculture ;
- (3) la Sous-Direction des Technologies de Pêche et des Industries Halieutiques et ;
- (4) la Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche.

✓ La Direction des Affaires Générales (DAG)

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Affaires Générales est chargée de :

- la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion des ressources humaines au sein du ministère ;
- de l'application de la politique du gouvernement en matière de formation des personnels en service au ministère ;
- de la coordination de l'élaboration du plan de formation pour les personnels internes ;
- de la gestion des postes de travail ;
- de la gestion prévisionnelle des effectifs, en liaison avec le ministère chargé de la fonction publique ;
- du suivi de l'amélioration des conditions de travail ;
- de la préparation des actes de gestion des personnels internes ;
- de la mise à jour du fichier des personnels internes ;
- du suivi de l'exploitation des applications informatiques de gestion intégrée des personnels de l'Etat et de la solde ;
- de la gestion des pensions ;
- de la préparation des mesures d'affectation des personnels au sein du ministère ;
- de l'instruction des dossiers disciplinaires des personnels internes ;
- de l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux dépenses de personnel du ministère ;
- de la préparation des éléments de la solde et accessoires de solde des personnels en service au ministère ;
- de l'élaboration et de l'exécution du budget du ministère et ;
- de la gestion et de la maintenance des biens meubles et immeubles du ministère.

La DAG comprend :

- (1) la Sous-Direction du Budget et Matériel ;
- (2) la Sous-Direction des personnels de la Solde et des Pensions et ;
- (3) la Cellule de Gestion Intégrée du Projet SIGIPES.

✓ La Division des Etudes, des Statistiques et de la coopération (DESC)

Place sous l'autorité d'un Chef de Division, la Division des Études, des Statistiques et de la Coopération est chargée de :

- l'identification, de la formulation, de l'élaboration, de l'évaluation et du suivi des programmes et des projets en matière d'élevage, des pêches, d'aquaculture et de développement des industries animales et halieutiques, en liaison avec les directions concernées ;
- de la coordination des études prospectives visant le développement des filières de l'élevage, des pêches et des industries animales ;
- de l'élaboration des plans multisectoriels et de la proposition de planification des stratégies des activités y relatives ;
- de la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux ainsi que de la recherche des financements et de l'expertise technique requise pour les projets et programmes du ministère ;

- de l'identification, de la formulation, du suivi et de l'évaluation des accords et conventions avec les partenaires nationaux et internationaux, en liaison avec la cellule juridique ;
- de la centralisation, de la production, de l'analyse et de l'exploitation des données statistiques en matière d'élevage, des pêches et d'industries animales, en liaison avec les directions concernées ;
- de l'appui à la mise en place d'un cadre incitatif au développement des filières de l'élevage, des pêches et des industries animales et ;
- du développement de partenariats avec le secteur privé et la société civile.

La DESC comprend :

- (1) la Cellule des Études et des Statistiques ;
- (2) la Cellule de la Coopération et du Suivi des Programmes Sectoriels.

▪ Les services déconcentrés

Les services déconcentrés du MINEPIA comprennent :

- (1) des Délégations Régionales ;
- (2) des Délégations Départementales et ;
- (3) des Délégations d'Arrondissement.

Placée sous l'autorité d'un Délégué Régional, la Délégation Régionale de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (DREPIA) est chargée de :

- l'animation, la coordination, du contrôle et de l'évaluation à l'échelle de la région des activités de l'ensemble des services du Ministère ;
- de la coordination et de la mobilisation des ressources et des acteurs du secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales ;
- de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- de la mise en place de la carte épidémiologique ;
- de l'exécution et du suivi des projets d'investissements ;
- de la centralisation, de l'analyse et de l'exploitation des informations et des données statistiques en provenance des délégations départementales ;
- du suivi de la mise en œuvre des programmes prioritaires ;
- de la production des rapports périodiques d'activités ;
- du développement des relations avec les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales ;
- du suivi et du contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relatives à l'exercice des professions et activités d'élevage, des pêches et des industries animales.

Dans l'accomplissement de ses missions, le Délégué Régional est assisté de trois chefs de services :

- (1) le Service Régional du Développement des Productions et des Industries Animales, des Pêches et de l'Aquaculture ;
- (2) le Service Régional de la Protection Sanitaire et de la Santé Publique Vétérinaire ;
- (3) le Service Régional des Affaires Générales.

Les Délégations Régionales se déploient sur le terrain à travers les Délégations Départementales, les Délégations d'Arrondissement et les Centres Zootechniques et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire sans oublier les Centres d'Alevinage et de Contrôle des Pêches.

▪ Les services rattachés

Le MINEPIA assure la tutelle d'un certain nombre de missions et structures de développement en milieu rural. Certaines au rang de sociétés d'Etat ont été depuis l'indépendance et jusqu'au moment de la libéralisation de l'économie, le bras séculier de l'Etat pour les interventions dans le sous-secteur EPIA. Il s'agit notamment de la fourniture de vaccins et du diagnostic des maladies animales, de la production du matériel animal et de la viande, de la mise en place des infrastructures socio-économiques. L'Etat s'est retiré de la plupart de ces fonctions lorsque le secteur rural est entré en restructuration au début de la décennie 90 avec pour conséquence la privatisation ou la liquidation d'un grand nombre de ces structures. La mise en œuvre des mesures de réformes entreprises (suppression des subventions et libéralisation du commerce des intrants notamment) n'ayant pas donné tous les résultats escomptés, l'Etat a choisi de restructurer les sociétés et missions d'importance stratégique en faisant évoluer leur rôle.

✓ La Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales

La Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) a pour missions:

- (1) l'acquisition, la création, l'administration, l'exploitation et le développement de toutes les entreprises d'élevage bovin, de production de denrées agricoles nécessaires à l'élevage et la transformation des productions animales notamment les abattoirs, les entrepôts frigorifiques et les ateliers de conditionnement ;
- (2) la gestion du patrimoine collectif des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoral (Faro Dibi, Tourningal, Tadu) et les ouvrages collectifs desdits périmètres existants ou à créer par elle et ;
- (3) l'assistance aux exploitants agricoles et aux éleveurs des périmètres d'aménagement agro-pastoral ainsi qu'aux bouchers détaillants en viande, notamment sous forme d'encadrement technique de ceux-ci et de contrôle du crédit agricole ou commercial à eux consentis suivant les cas.

La SODEPA dispose :

- des ranches dans toutes les grandes zones pastorales du Cameroun (Faro dans l'Adamaoua, Dumbo/Jakiri dans les Grassfield du Nord-Ouest, Ndokayo dans la Région de l'Est) et ;
- de deux abattoirs industriels à Yaoundé et Douala ayant des capacités respectives de 400 bovins, 400 ovins/caprins et 100 porcs par jour et de 200 bovins, 200 ovins/caprins et 100 porcs par jour. Ces abattoirs sont dotés chacun d'une unité de sous-produits. Après 20 ans d'exploitation ininterrompue, les équipements sont pour l'essentiel vétustes, entraînant ainsi des coûts élevés de fonctionnement.

La Société compte actuellement 17 445 têtes de bovins contre 34 351 têtes en 1987. Les effectifs ont chuté de près de la moitié pour des raisons structurelles et conjoncturelles. Cette situation a donc amené le gouvernement Camerounais à inscrire la SODEPA parmi les entreprises du secteur public et parapublic à réhabiliter. Ceci s'est traduit par la signature d'un Contrat-plan entre l'Etat et

la SODEPA où l'Etat s'engageait à :

- réaliser des investissements pour la réhabilitation et l'acquisition des équipements des ranches ;
- contribuer à la reconstitution du cheptel ;
- réaliser des investissements de réhabilitation et de renouvellement des équipements des abattoirs.

✓ Les stations d'élevage et des pêches

Le MINEPIA dispose de 3 grandes stations d'élevage : Wakwa dans la région de l'Adamaoua, Louguéré dans la région du Nord et Kounden dans la région de l'Ouest. Des structures plus petites existent dans les grandes zones d'élevage du Cameroun. Toutes ont été créées pour la vulgarisation pastorale, la sensibilisation, la formation des producteurs et l'appui technique (insémination artificielle). Ce sont aussi des centres de démonstration et d'expérimentation. Certaines d'entre elles travaillent étroitement avec la Recherche. C'est dans le cadre de cette collaboration que la station de Wakwa et l'IRAD de Ngaoundéré ont obtenu la race bovine à viande WAKWA, malheureusement disparue aujourd'hui. Ces stations connaissent de multiples problèmes notamment le manque de ressources humaines et financières. De plus, les équipements et infrastructures sont devenus désuets et improductifs.

En ce qui concerne les stations aquacoles et de pêches, le gouvernement disposait déjà de 22 stations publiques dans les années 1960. A cela, il faut ajouter la mise en place d'un service de vulgarisation qui a accompagné la construction par les paysans de près de 10 000 étangs ruraux et barrages. Par la suite, un réseau de 32 stations de pisciculture et centres d'alevinage a été aménagé en vue d'assurer l'approvisionnement en alevins de tous ces aménagements ruraux. Les stations aquacoles et de pêches ont pour rôles :

- la production des alevins et des poissons de table ;
- le stockage des géniteurs ;
- l'encadrement des pisciculteurs ;
- l'organisation des journées aquacoles.

Depuis trois ans, le MINEPIA à travers la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM) s'est engagé dans un processus de réhabilitation de certains centres et stations. Ces efforts se justifient encore plus avec les nouvelles orientations de la politique agricole qui envisagent de faire de ces structures, des centres de production et de mise à disposition des semences de qualité et accessibles aux producteurs.

✓ Les Caisses de Développement de l'Elevage et de la Pêche

Au nombre de trois, ces Caisses ont été créées pour appuyer les actions de développement de l'élevage dans les zones couvertes, notamment la réalisation des infrastructures (embarcadères, parcs de vaccination, points d'eau, etc.) et l'appui aux services de l'élevage (construction des centres zootechniques et de pêche). De nouvelles orientations ont été données par le Chef de Département pour améliorer la contribution de ces structures dans le cadre de la nouvelle politique agricole mentionnée plus haut. Il s'agit de :

- La Caisse de Développement de l'Elevage du Nord (CDEN) ;
- La Caisse de Développement de l'Elevage du Nord-Ouest (CDENO) ;
- La Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM).

✓ La Mission Spéciale d’Eradication des glossines

La Mission Spéciale d’Eradication des Glossines (MSEG) est un organisme technique spécialisé du Ministère de l’élevage, des Pêches et des Industries Animales qui couvre les régions de l’Adamaoua et du Nord. Elle a pour missions :

- l’étude de l’infestation des pâturages, des parcours et autres lieux fréquentés par les animaux d’élevage ;
- l’exploitation dans les meilleures conditions de sécurité et d’économie, des résultats acquis dans le domaine des recherches sur la biologie des glossines responsables des Trypanosomoses animales, en vue de leur éradication... Cette mission a bénéficié dans le passé d’équipements lourds tels que les avions d’épandage d’insecticides ;
- la mise en œuvre des moyens techniques et matériels visant à assurer aussi bien une meilleure exécution de la campagne d’éradication des glossines proprement dite, qu’une meilleure conservation de l’état d’assainissement des superficies assainies de mouches tsé-tsé.

La réduction progressive des ressources allouées à la MSEG affecte sérieusement l’efficacité de ses actions sur le terrain. Malgré ces difficultés, les sollicitations actuelles nécessitent l’extension de ses interventions vers d’autres zones du territoire nationale, notamment les régions de l’Est, une partie du Centre.

La mission devrait également exécuter le prochain projet régional, le Pan African Tse-tsé and Trypanosomiasis Eradication Campaign (PATTEC) initié par l’Union Africaine.

✓ Le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET)

Créé par décret n°83/479 du 8 octobre 1983, ce laboratoire été réorganisé par décret n°90/1460 du 08 novembre 1990. C’est une société à capital public dont les missions sont :

- la production et la fourniture à titre onéreux des produits biologiques (vaccins, sérums et autres), de chimiothérapie, de santé et d’hygiène à usage vétérinaire et humain ;
- l’étude et la surveillance épizootologique des maladies animales transmissibles ou non sévissant au Cameroun ;
- l’analyse des prélèvements d’origine animale, pathologique ou non, en provenance de tous les points du territoire national ou de l’étranger, en vue de poser un diagnostic et de participer si possible à la prise des mesures thérapeutiques et prophylactiques adéquates ;
- la formation et le recyclage des cadres et techniciens d’élevage ;
- la coopération technique et scientifique avec les organisations nationales ou internationales s’occupant des problèmes de santé humaine ou animale, en vue de créer et de développer des services de laboratoire à des fins cliniques.

La production des vaccins vétérinaires reste encore la principale activité du LANAVET. La moitié de la production est vendue sur le marché national et l’autre moitié exportée en Afrique centrale (Centrafrique et Tchad), de l’Est (Kenya) et de l’Ouest (Bénin, Burkina, Côte d’Ivoire, Ghana). En matière de recherche en santé animale, le LANAVET collabore avec divers organismes, notamment ceux du Système des Nations Unies (AIEA et FAO), le CIRAD et l’Union Européenne.

✓ La Mission de Développement de la Pêche au Cameroun (MIDEPECAM)

Placé sous la tutelle du MINEPIA, c'est un établissement à caractère industriel et commercial doté d'une autonomie financière créé en 1977 par décret N° 77/363 du 9 septembre 1977. La Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime (MIDEPECAM) est chargée du soutien technique et logistique aux projets des opérateurs privés artisanaux :

- construction et équipement des infrastructures ;
- fourniture et entretien du matériel ;
- ravitaillement des pêcheurs.

2. AUTRES ACTEURS ETATIQUES

Outre le MINEPIA, principal acteur étatique du sous-secteur EPIA, on relève l'intervention des autres départements ministériels notamment le MINADER (produits agricoles et agroindustriels), le MINDAF (questions foncières), le MINFOF (gestion des ressources naturelles et de la faune sauvage), le MINEP (gestion de l'environnement), le MINEPAT (planification stratégique et projets d'investissement), le MINFI (apports financiers), le MINRESI (recherche), le MINESUP (formation universitaire), le MINEE (énergie et eau), le MINTP (désenclavement des zones de production et entretien routier), le MINPROFF (aspect genre), le MINDAF (gestion du foncier), le MINDEF (surveillance des eaux), le MINPMEESA (petites et moyennes entreprises), MINIMIDT (normes et industries), le MINCOMMERCE (commercialisation des produits, import/export), le MINSANTE (aspects sanitaires), etc.

Il y a également les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui deviennent des acteurs privilégiés, notamment dans le cadre du processus actuel de décentralisation. Le MINEPIA fait partie des premières administrations qui ont transféré des compétences aux dites CTD ainsi que les ressources financières conséquentes. C'est ainsi que le décret n° 2010/0244/PM du 26 février 2010 fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole. Ces activités concernent :

- l'organisation des journées d'élevage ;
- l'appui aux micros projets générateurs de revenus et d'emplois dans les domaines de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ;
- la construction et l'entretien des Centres Zootechniques et de Contrôle Sanitaire Vétérinaire ;
- la création et l'aménagement des infrastructures d'élevage et du contrôle de la circulation du bétail ;
- la création, la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements d'élevage à usage communautaire ;
- la création et la gestion des marchés à bétail ;
- la création et la gestion des périmètres agro-pastoraux ;
- la délimitation et la gestion concertée des espaces agro-pastoraux ;
- la lutte contre les zoonoses dans les centres urbains ;
- la construction, l'équipement et la gestion des infrastructures d'appui à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture ;
- la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles par la surveillance participative.

3. AUTRES ACTEURS DU SOUS-SECTEUR

Les premiers acteurs du sous-secteur sont les millions de petits exploitants souvent organisés, les acteurs privés et l'ensemble de la population vivant en milieu rural. S'ajoutent les consommateurs représentés par les associations de défense de leurs droits, les écoles de formations et les universités.

✓ Les universités et écoles de formation

Elles sont le creuset des acteurs nouveaux que le sous-secteur souhaite enrôler. On peut citer l'Université de Ngaoundéré avec l'Ecole des Sciences et Médecine Vétérinaires et l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-alimentaire (ENSIAA), l'Université de Dschang avec la Faculté des Sciences Agronomique (FASA), l'Université de Maroua avec l'Institut du Sahel (ISS), les Universités de Yaoundé I et II, et l'Université de Buea.

✓ Les chambres consulaires

La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) est un établissement public qui constitue auprès des Pouvoirs Publics l'organe consultatif et professionnel des intérêts du secteur. Après une longue période de léthargie, la CAPEF est en pleine restructuration à la faveur de l'adoption des textes lui permettant le renouvellement des organes de gestion et définissant de nouvelles orientations stratégiques. Son implication dans la structuration et la professionnalisation des acteurs du sous-secteur est grandement attendu.

✓ Les faïtières nationales des producteurs

Elles représentent les acteurs incontournables du sous-secteur. Outre le renforcement des capacités de leurs membres, elles sont appelées à appuyer l'État dans la recherche de financement, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi participatif des projets et programmes en faveur des populations à la base.

Il existe au Cameroun plusieurs dynamiques fédératives de niveau régional ou national et deux principales fédérations :

- La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales du Cameroun (PLANOPAC), créée en 2007 et aujourd'hui en plein essor. La Plateforme regrouperait actuellement quelques 1 300 organisations paysannes (associations, GIC et unions de GIC, coopératives) avec un total de 144 000 producteurs;
- Le Conseil National des Organisations des Petits Producteurs du Cameroun (CNOP-CAM), avec en 2008, 16 organisations membres dans 8 régions regroupant environ 400 000 producteurs. Ses leaders soutiennent l'idée d'un mouvement paysan qui doit se construire à l'écart des structures gouvernementales.

✓ Les organisations des producteurs (OP)

Il existe un grand nombre d'OP de taille très variable (GIC, Unions des GIC, coopératives, Fédérations, confédérations), qui rassemblent les producteurs sur un produit particulier (porc, lait, volailles, petits et gros ruminants, élevages non conventionnels et autres) ou sur une base territoriale (village, département, région). Elles entretiennent des relations timides avec les services centraux ou déconcentrés de l'État. Malheureusement, leur mise en place et leur pérennité reste encore très

souvent liées aux projets qui suscitent leur création et causent leur disparition en situation de non projet. Les plus importantes sont le RENAFIPORCAM pour la filière porcine, la Confédération Nationale des Éleveurs Bovins du Cameroun (CNEB-CAM) pour les éleveurs de gros bétail, la Confédération Nationale des GIC des Éleveurs d'Aulacodes du Cameroun (CONFEGICEAC), la Confédération Nationale des Éleveurs de Cailles du Cameroun (CONELCAM), la Confédération Nationale des Éleveurs de Cobayes du Cameroun (CONEECAM), la Confédération Nationale des Éleveurs d'Escargots du Cameroun (CONFENEEC), le Syndicat des Armateurs de la Pêche Industrielle (SAPEMA), etc. Une bonne visibilité dans ces différents mouvements associatifs et leur véritable implication sont un gage de la réussite de la stratégie du sous-secteur.

✓ Les Organisations professionnelles et Interprofessionnelles

Avec la loi N° 92/006 d'Août 1992 et son décret d'application portant liberté d'association, on assiste de plus en plus à un développement organisationnel important. Toutefois, ces Organisations Professionnelles manquent de dynamisme et demeurent encore fébriles. Elles ont également besoin de renforcement des capacités. C'est l'exemple de l'Interprofession Avicole (IPAVIC).

L'Interprofession avicole du Cameroun est née le 20 Janvier 2006 à la suite de la dissolution du Syndicat National Interprofessionnel de la Filière Avicole du Cameroun (SIFAC) créé en 1996 par les grands producteurs avicoles. IPAVIC a pour objectifs majeurs de :

- représenter et défendre les intérêts des membres, mais également ;
- rechercher et mettre en œuvre toutes les mesures concourant au développement et à la croissance de la filière avicole nationale.

Il est constitué de quatre collèges :

- le Collège des industriels ;
- le Collège des producteurs et distributeurs d'œufs de consommation ;
- le Collège des éleveurs et distributeurs de poulets de chair ;
- le Collège des techniciens.

Les ressources de l'IPAVIC sont constituées des droits d'adhésion, des cotisations des membres, des subventions, des dons et legs, des produits des placements et autres activités. Il est à noter que depuis 2008, l'appui du Gouvernement à l'IPAVIC est estimé à plus d'un milliard et demi de FCFA pour soutenir les efforts de relance de la filière suite aux pertes dues à la psychose de la grippe aviaire. Cet appui a permis la subvention en œufs à couvrir et l'acquisition de parentaux et de maïs.

Toutefois, l'IPAVIC souffre encore de la faible représentativité des petits producteurs. Son apport dans la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur est prioritaire et décisive.

4. SOCIÉTÉ CIVILE ET SECTEUR PRIVÉ

Il est attendu un rôle de choix du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur. Ils doivent également contribuer à la mobilisation de nouveaux acteurs plus dynamiques, créateurs et ambitieux, prêts à accompagner la modernisation du sous-secteur. Ce sont entre autres :

✓ La Plateforme des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales

La Plateforme des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales ou PLANOPAC est née d'un processus participatif mis en place par le Gouvernement Camerounais dans le cadre du Projet Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel (PARI). C'est un projet financé par les fonds issus de la remise des dettes de la France. Ainsi décrite, PLANOPAC peut être considérée comme une initiative gouvernementale au profit de la société civile.

✓ L'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC)

Dans la filière laitière, trois axes de plaidoyer sont défendus par ACDIC. Ce sont :

- la protection du marché national face aux importations massives de lait et produit laitiers ;
- le soutien à la filière lait par la formation, la structuration et les subventions aux producteurs;
- la promotion de la consommation locale.

✓ The Mbororo Cultural and Development Association (MBOSCUDA)

L'association intervient dans la sensibilisation et l'éducation de la communauté et des peuples éleveurs mbororo du Cameroun très impliqués dans l'élevage mobile des ruminants.

✓ Les autres organisations du secteur privé

Il existe plusieurs organisations du secteur privé, dont le Groupement Inter Patronal du Cameroun (GICAM), le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) et autres qui regroupent les entreprises de toutes les branches. Y sont représentés pour le secteur agricole : les agro-industries, les exportateurs et importateurs de produits et d'intrants, les transformateurs, les fabricants de matériels.

5. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Ils sont très nombreux. Les plus connus dans le sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales sont :

- la France et l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- la Délégation de l'Union Européenne (DUE) ;
- la Banque Mondiale (BM) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA);
- l'Ambassade du Japon et la JAICA (Japan International Cooperation Agency) ;
- l'Ambassade de la République de Corée et la KOIKA (Korean International Cooperation Agency) ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- la Banque Islamique de Développement (BID) ;
- les Organismes du Système des Nations Unies au Cameroun (PNUD, FAO, PAM, OMC, etc.) à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF);
- le GIZ (Allemagne).

A ceux-ci, s'ajoutent diverses organisations de la Société Civile (APESS, HPI, CRPA, etc.).



PARTIE 3

DESCRIPTION ET DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR

Du fait d'une grande diversité de zones agro écologiques qui va du sahel dans la partie septentrionale au nord du pays à la forêt tropicale au sud, le Cameroun héberge une grande variété d'animaux d'élevage (bovins, petits ruminants, porcs, volailles et animaux d'élevage non conventionnel). Le sous-secteur se présente comme un pilier du secteur primaire de l'économie nationale.

En 2002, la contribution du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales au PIB du secteur primaire était estimée à concurrence de 9% pour l'élevage et 5% pour la pêche. En l'absence de données statistiques fiables et d'indicateurs de résultats bien définis, sa contribution à l'économie nationale reste sous-estimée, ceci malgré ses nombreuses potentialités et les efforts consentis par l'État. Cette situation s'explique aisément par l'insuffisance de prise en considération de fonctions complètement intégrées de l'élevage et des productions animales dans l'économie rurale du Cameroun, notamment en ce qui concerne les productions animales domestiques, l'utilisation des animaux de trait et de transport, l'utilisation de fumures, de lisiers et de fientes, les transformation artisanales diverses, ...). Le tableau suivant résume l'ensemble des données du sous-secteur :

Tableau 1 : Données générales

Superficie	475 442 km ²
Population	19 406 100
Taux de croissance annuelle	2.60%
Population rurale	64.70%
Taux de pauvreté :	39.90%
▪ Zone urbaine	12.20%
▪ Zone rurale	55%
Nombre de ménages agricoles	2 000 000
Nombre de ménages vivant exclusivement de l'élevage et des pêches	550 000
Cheptel des différentes filières	
▪ Bovin viande	3 881 000 têtes
▪ Bovin lait	1 159 000 têtes
▪ Ovins	3 000 000 têtes
▪ Caprins	4 000 000 têtes
▪ Porcins	1 700 000 têtes
▪ Volailles	45 000 000 têtes
Offre nationale en productions	
▪ Production Nationale Lait	174 000 tonnes
▪ Production Nationale Viande	110 000 tonnes
▪ Pêche continentale	75 000 tonnes
▪ Pêche artisanale maritime	95 000 tonnes
▪ Pêche industrielle	5 000 tonnes
▪ Aquaculture	1000 tonnes
PIB en capital (élevage et pêches)	950 milliards FCFA
Contribution à la croissance du PIB	0.14%

Sources : RGPH (2010), DSCE (2009), MINEPIA (2010), DAE/MINFI (2007), OIE (2006), ECAM3(2007).

Compte tenu de l'importance et du rôle que joue le sous-secteur de l'Élevage et des Pêches dans l'économie du Cameroun, et des effets multiplicateurs qu'engendre son activité, toute mesure et action tendant à l'organiser ne pourrait qu'avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble de l'économie du pays.

En effet, les grandes filières jouent chacune un rôle social et économique irremplaçable dans son aire de production et apportent des contributions majeures à l'ensemble de l'économie nationale, faisant du sous-secteur une plateforme de relance de la croissance et la réduction de la pauvreté. Cependant les ressources allouées au sous-secteur demeurent faibles comme le montre le tableau de l'évolution des allocations budgétaires du secteur rural ci-après :

Tableau 2 : Allocations et projets d'allocations budgétaires au secteur rural (ressources budgétaires allouées (milliards de FCFA))

Ministères du secteur rural	Années					
	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	29.795	40.129	39.776	48.54	61.4	69.7
Ministère de l'Élevage des Pêches et des Industries Animales	7.74	6.6	10.041	9.481	10.7	12
Ministère des Forêts et de la Faune	6.851	13.155	15.051	16.3	20.8	23.1
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	3,68 4,8	2.995	3.583	5.7	6.4	7.4
Total des ressources du secteur rural	44.8	66.3	67.9	90.8	103.3	117
Budget de l'Etat (Loi des finances)	1,76E P	2,25E	2,28P E	2,35E	2,52E	2,74E
% secteur Rural par rapport au Budget National	2.5	3	2.9	3.9	4.1	4.3
% des ressources de l'élevage par rapport aux ressources du secteur rural	17.3	15.1	14	11.8	11.6	12.5

Source : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement Territorial (MINEPAT).

En plus des ressources provenant du budget de l'État, le sous-secteur EPIA bénéficie des ressources extérieures destinées aux projets et programmes à financement conjoints (Etat/bailleurs de fonds).

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU SOUS-SECTEUR

1. COMPOSANTE « ELEVAGE »

Le Cameroun est un pays d'élevage et occupe de ce fait une position de choix dans la sous-région de l'Afrique Centrale. Cette activité est pratiquée sur la quasi-totalité du territoire nationale et procure des revenus à près de 30 % de la population rurale.

Le pays dispose en effet, d'immenses ressources foncières encore largement sous-exploitées et le potentiel de surfaces pâturables avait été estimé en 1995 à 19 millions d'hectares. Cependant ces ressources posent de grands problèmes liés à leur régime juridique et à leur inégale utilisation territoriale. La plupart des éleveurs et des agro-éleveurs de l'espace pastoral n'ayant aucun droit de propriété, ils privilégient les systèmes et les techniques extensifs avec peu d'amélioration foncières et peu d'investissements (cultures fourragères, aménagements de points d'eau). L'utilisation inégale de l'espace rural avec de fortes pressions démographiques ont conduit à une avancée du front agricole sur les terroirs de l'élevage engendrant beaucoup de conflits. Sur le plan socio-économique, l'exploitation des animaux joue un rôle d'épargne et contribue fortement à l'amélioration de la production agricole, notamment dans les zones à forte densité démographique où le maintien de la fertilité des sols, la réalisation de certains travaux agricoles et le transport sont assurés par le bétail (bovins, asins, équins).

L'élevage développe à ce jour cinq grandes filières: les bovins, les petits ruminants, l'aviculture, la porciculture et les élevages non conventionnels .

Les effectifs réels de ces cheptels sont actuellement extrêmement difficiles à connaître avec certitude.

▪ Elevage bovin (viande et lait) et petits ruminants

Localisé essentiellement dans les régions septentrionales du Cameroun (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord), les régions de l'Est et du Nord-ouest, l'élevage bovin constitue la principale source des protéines animales des populations. Le système extensif d'exploitation reste prédominant, matérialisé sur le terrain par trois variantes.

La filière lait prend progressivement de l'essor malgré son mode d'exploitation encore extensif. Toutefois, des noyaux d'intensification sont entrain de prendre pied dans les régions du nord-ouest et de l'Adamaoua.

L'élevage bovin fournit annuellement 110 000 tonnes de viande. Sa contribution représente 54% de l'ensemble des produits carnés produits localement et consommés par les populations. Dans l'ensemble la production croît difficilement en dépit des efforts consentis depuis 20 ans.

Les petits ruminants sont constitués par les ovins et les caprins. Ils sont élevés sur toute l'étendue du territoire camerounais avec cependant un développement variable selon les régions. Le Nord et l'Extrême-Nord totalisent à elles seules près 75% du cheptel du pays. L'élevage de ces animaux constitue une épargne où de l'argent peut être obtenu pour subvenir aux besoins de la famille.

▪ **Aviculture**

Au Cameroun, l'aviculture reste dominée par le secteur traditionnel qui représente plus de 60% de la production répartie sur toute l'étendue du territoire national. Le secteur industriel est concentré dans les zones périurbaines de Douala, Yaoundé et Bafoussam. Une dizaine de couvoirs existent et produisent annuellement environ 30 millions de poussins d'un jour. La production d'œufs de table est estimée à 13 000 tonnes.

La performance actuelle de cette filière permet de fournir à chaque habitant environ 2 kg/habitant/an et 25 œufs/habitant/an. Elle reste très faible si on s'en tient aux énormes potentialités de l'aviculture par sa nature de spéculation à cycle court et compte tenu du grand nombre de producteurs impliqués.

▪ **Porciculture**

La porciculture a été prospère dans les régions du Sud, de l'Ouest, du Nord-ouest, du Centre et du Littoral. Mais cette prospérité a été freinée par la Peste Porcine Africaine vers les années 80. Toutefois, on note une relance de l'élevage des porcs.

Le Cameroun est le plus grand producteur de porcs de l'Afrique centrale avec 1,5 million de porcs. C'est une filière dont l'importance socio-économique n'est plus à démontrer. La filière porcine fournit environ 30 000 tonnes de viande par an. 60% des exploitations sont du type traditionnel.

▪ **Elevages non conventionnels**

L'élevage des espèces dites non conventionnelles dans les régions méridionales et l'Adamaoua. Certaines espèces animales non conventionnelles offrent des perspectives intéressantes en matière d'élevage en captivité (aulacodes, cobayes, lapin, escargots, grenouilles, rats, cailles, autruches, crocodiles, tortues, entre autres). Il serait donc utile d'approfondir les études qui permettront de les mettre en valeur en s'appuyant sur les principes et exigences d'une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables.

Aujourd'hui, des programmes de promotion d'élevages non conventionnels sont exécutés dans le cadre de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et de la conservation de la biodiversité.

Quelques élevages existent, mais il manque les données statistiques permettant d'assurer leur suivi. Ici aussi, l'État a mis en place un projet : le PAPENOC dont l'objectif est d'assurer 1,5 kg/habitant/an de viande des espèces non conventionnelles.

▪ **Autres élevages**

L'élevage du cheval est encore peu développé, avec un effectif d'environ 15 000 têtes. Il est très présent dans les régions septentrionales et le Nord-ouest où en dehors de la fantasia il constitue encore un moyen de transport et de traction animale pour certaines populations vivant dans les

zones d'accès difficile.

L'apiculture (élevage des abeilles) quant à elle est en plein essor suite à l'engouement manifesté par les populations pour cette activité dans certaines régions notamment celles de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Est. La demande en miel est de plus en plus grande (consommation humaine, confiseries, médecine traditionnelle...) mais malheureusement, la production ne suit pas pour des raisons allant de la non maîtrise des techniques de production au coût élevé des équipements.

2. COMPOSANTE « PÊCHE »

Le domaine de la pêche joue un rôle prépondérant dans l'alimentation des populations. En effet, les produits de la pêche contribuent pour près du tiers des protéines animales consommées au Cameroun, et le domaine occupe 5% de la population. Sa contribution au PIB est de 5% (DSEPIA, 2002). En fonction des moyens de production mis en œuvre, on distingue :

- la pêche maritime artisanale ;
- la pêche maritime industrielle et la pêche continentale.

La Pêche souffre de l'absence de statistiques précises et complètes. Les besoins annuels de la population se situeraient autour de 298 000 tonnes. Pour résorber ce déficit, le pays fait recourt à des importations de plus en plus importantes estimées à plus de 15,6 milliards de FCFA par an.

▪ Pêche maritime artisanale

La pêche maritime exploite les fonds allant jusqu'à 20 mètres de profondeur d'une part et d'autre part, la zone des 3 miles marins, les estuaires et criques avec des embarcations généralement en bois (monoxyles ou en planches) ou en fibres de verre, motorisées ou non. Elle est handicapée par l'enclavement des zones de production, la forte présence de pêcheurs étrangers.

▪ Pêche industrielle

Elle est pratiquée sur le plateau continental, au-delà des 3 miles marins, au moyen de bateaux dont la capacité est comprise entre 50 et 250 Tonneaux de Jauge Brute (TJB). On dénombre plus d'une dizaine d'armements. L'ensemble de la flottille fluctue dans le temps, passant par exemple de 41 bateaux en 1981/1982 à 62 unités en 1995/1996 pour se stabiliser à plus de 70 unités dans les années 2000.

L'évolution des débarquements ne correspond malheureusement pas à celle de la flottille. En effet, après avoir franchi la barre des 23 000 tonnes en 1982/1983, les débarquements ont progressivement chuté pour se situer à moins de 10 000 tonnes à partir de 1986/1987 et à près de 4 000 tonnes en 2004. Les principales espèces capturées sont : les Sciénidés, les capitaines (*Polydactylus quadrifilis* et *Galeoides decadactylus*), la carpe (*Lutjanus goreensis*), la dorade grise (*Pomadasys jubelini*), la sole (*Cynoglossus canariensis*), etc. Ces captures représentent entre 93 et 95% des débarquements alors que le reste (3 à 7%) est composé de crevettes, pénéide (*Panaeus duorarum* et *Parapanaeus atlantica*) et de crustacés.

▪ Pêche continentale

Elle est pratiquée dans les eaux intérieures, notamment les fleuves et rivières, les barrages et les

retenues, les plaines d'inondation ou yaérés. Le réseau hydrographique est dense et couvre une superficie de 4 000 000 ha avec des plans d'eau (barrages de Lagdo, de Mbakaou, de Mapé et de Bamendjin) et aussi de certains fleuves (Nyong, Sanaga, Logone, Ntem,...). La production annuelle, qui est stagnante, se situe à environ 75 000 tonnes et se compose essentiellement de : poissons chat (Clarias), silures (Hétérobrancus), Hétérotis, capitaines (Alestes), Hydrocynus, carpes, Tilapia, Haemichromis, Barbus, Labeo, Lates, Mormyrus, Gymnarcus.

▪ **Aquaculture**

L'aquaculture au Cameroun, remonte aux années 1950 où 5 000 barrages et étangs furent construits dans le Centre et l'Est du pays. Les retombées sont cependant loin d'avoir un impact significatif et pérenne, dans la mesure où les successions d'expériences en la matière se caractérisent par des démarrages et des abandons. On estime à 1 000 tonnes la production moyenne annuelle, ce qui est dérisoire par rapport à la demande potentielle du marché.

Parmi les appuis, on peut noter les actions menées dans le cadre du PNVRA dont les objectifs ont consisté à vulgariser des connaissances de base mais sans arriver à une appropriation véritable des innovations et à une structuration socio-professionnelle autour de ces activités. Il existe des centres de recherche spécialisés dans ce domaine qui ont développé des compétences en matière de production, de formation et de conseils.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement de l'Aquaculture au Cameroun, un état des lieux de l'aquaculture au Cameroun a été fait par les services du MINEPIA. Il en ressort que la pisciculture est pratiquée un peu partout, sauf dans les régions septentrionales du pays.

Après une période de stagnation où la plupart des stations ont été abandonnées pour des raisons diverses, les rendements connaissent une augmentation significative depuis les années 2000 grâce au perfectionnement des modes de gestion et/ou de l'émergence des exploitations de taille commerciale. Cette situation a été impulsée par le Gouvernement qui a mis en place des structures d'appui ainsi que des stations à travers tout le pays en vue de produire les alevins et fournir des services.

3. COMPOSANTE « INDUSTRIES ANIMALES »

La composante Industries Animales comprend : les industries des viandes, l'industrie laitière, les industries de l'alimentation des animaux et les industries des cuirs et peaux.

▪ **Industries des viandes**

L'amorce de la transformation des produits d'élevage a débuté avec les plans viande I et II, et dans une moindre mesure avec le Programme de Développement du Secteur Elevage (PDSE). Au cours de l'exécution de ces différents projets, le gouvernement camerounais a réalisé la construction de deux abattoirs industriels à Yaoundé et à Douala, dans le cadre de la SODEPA, respectivement en 1984 et 1985 avec chacun une capacité d'abattage de 400 bovins, 200 petits ruminants (PR) et 100 porcs. Mais force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour une promotion véritable des industries animales.

La transformation de la viande reste cantonnée dans les abattoirs de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPA) de Yaoundé et de Douala ainsi que dans les abattoirs régionaux (Obala,,Garoua et Bamenda). Des tentatives de transformation de la viande de boeuf en corned beef

(KOUSSEL) ont certes eu lieu à Maroua, mais n'ont pas connu de suite en raison de nombreux problèmes de gestion. De même, une autre tentative d'abattage et d'emballage des volailles a vu le jour à Douala (STV) mais a dû également fermer à cause des problèmes d'approvisionnement en poulets.

Il existe cependant, dans les grandes villes des petites charcuteries artisanales qui connaissent une hausse de la demande de leurs produits. Toutefois la bonne qualité des produits commercialisés n'est pas toujours garantie.

Les deux abattoirs de la SODEPA sont également dotés de petites unités de production de farines animales (sang et viande), chacune d'une capacité de deux (2) tonnes par jour. Quant aux autres circuits morts de la viande, on peut citer les boucheries dont les promoteurs restent encore peu professionnalisés et peu organisés.

▪ Industrie laitière

L'industrie laitière comporte deux types de filières : la filière Lait Naturel produit localement et la filière lait reconstitué à partir des poudres de lait importées. La production laitière est ancienne (depuis l'époque coloniale) avec des résultats positifs qui ont amené le MINEPIA à créer le Projet Laitier de Ngaoundéré (production et transformation de lait frais) avec la coopération canadienne, mais ce projet n'a pas résolu les problèmes d'approvisionnement en lait. Ces dernières années, de petites unités de transformation de lait frais ont vu le jour surtout dans l'Adamaoua et le Nord-ouest.

▪ Industrie de l'alimentation des animaux

Il s'agit d'une part, pour l'alimentation des ruminants, de l'aménagement des pâturages qui a vu naître les Divisions d'Aménagement des Pâturages et de l'Hydraulique Pastorale et les Unités d'Encadrement et de Vulgarisation de l'Élevage (UEVE) du projet MINDIF-Mouvouldaye), cela a été encouragé par les résultats de la recherche zootechnique qui a mis au point des espèces fourragères avec de bons rendements en fourrage.

Aujourd'hui, toutes ces structures ont disparu et la situation de l'alimentation du bétail constitue un handicap sérieux surtout en saison sèche où les pâturages sont rares.

Pour les espèces à cycle court, notamment volailles et porcs, qui consomment de la provende (aliment complet), l'alimentation coûte cher à cause de l'incorporation du maïs dont le prix est très élevé et des intrants importés (concentrés, premix, tourteaux de soja).

L'industrie de l'alimentation des animaux (provenderies) s'est développée dans la partie méridionale du Cameroun (surtout dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Littoral). Elle est essentiellement orientée vers la production d'aliments pour volailles et porcs. La capacité annuelle des provenderies industrielles était de 96 000 tonnes de provendes en 1996 et la production se situait autour de 34 000 tonnes. Les besoins exacts du secteur sont encore mal connus et constituent un handicap qui rend toutes actions de prévision difficile.

La qualité douteuse des aliments du bétail ainsi que l'absence d'un laboratoire de contrôle des aliments constituent un autre handicap du domaine.

▪ Industrie des cuirs et peaux

Le Gouvernement avait créé la Société de Traitement des Peaux et Cuirs (STPC) vers les années 80. Devenue TANICAM par la suite, cette société n'a pas pu faire face aux coûts de fonctionnement lourd engendrés principalement par les coûts de transport des intrants. TANICAM a été rachetée par un privé et est devenue NOTACAM (Nouvelle Tanneries du Cameroun) dont les activités se sont orientées essentiellement vers la collecte, le pré-tannage et l'exportation. Il reste que cette société fait toujours face aux problèmes de ravitaillement en matière première de qualité avec l'exportation des peaux qui sont très consommées dans certaines régions du Cameroun et dans certains pays frontaliers.

NOTACAM, la seule tannerie du Cameroun fonctionne à moins de 50 % de sa capacité. 30 à 50 % des peaux d'animaux abattus susceptibles d'être utilisées par l'industrie du cuir ne sont pas collectées car dans certaines zones, elles entrent dans l'alimentation humaine. La quantité de cuirs effectivement tannés est généralement inférieure à celle exigée comme matière première de l'industrie du cuir.

BILAN DE LA STRATEGIE DE 2002 DU SOUS-SECTEUR

Le bilan de la stratégie du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales est évalué à travers les rapports du Comité de Pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural. Malheureusement, ces rapports sont réalisés sur une base annuelle avec des données globales. L'implémentation de cette stratégie s'est effectuée à travers un certain nombre de projets et programmes.

1. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre en faveur du développement des filières animales. Il s'agit de:

- Small dairy development Project (SDDP) ;
- Programme de Développement de la Filière Porcine (PDFP) ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise (PADAV) ;
- Projet d'Appui au Développement des Petits Ruminants (PADPR) ;
- Projet d'Appui au Développement des Élevages Non Conventionnels (PAPENOC) ;
- Projet d'Appui au Développement de la Filière Apicole (PADFA) ;
- Projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale Maritime (ADPAM) ;
- Projet de Réduction des Pertes Après Capture (RPAC).

A ce jour, certaines actions sont clôturées sur le terrain et d'autres s'exécutent encore. Dans tous les cas, les aspirations des populations à la base demeurent toujours immenses comparées aux ressources annuelles du sous-secteur.

Dans les années 2008, les initiatives C2D (Contrat Désendettement Développement) mises en place dans le cadre de l'annulation de la dette extérieure de la France ont permis de formuler d'autres actions en faveur du développement des productions animales et halieutiques. C'est le cas du Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA).

La Banque Mondiale a également renoué avec ses appuis en faveur du secteur agriculture et développement rural au Cameroun. Une convention de financement a été ainsi signée par le Gouvernement pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA).

2. SERVICES VETERINAIRES

Deux principales actions ont été mises en œuvre dans le cadre de la stratégie du sous-secteur. Il s'agit du :

- Programme PanAfricain de Contrôle des Epizooties (PACE) ;
- Projet d'Appui à la Lutte Contre les Trypanozoomoses Animales et leurs Vecteurs (PALCTAV).

Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales a pu ainsi assurer la couverture sanitaire des différents cheptels contre les maladies animales majeures et le contrôle de salubrité des denrées d'origine animale et halieutique. Les actions ont permis ainsi la finalisation de la procédure d'éradication de la Peste Bovine et l'élimination des foyers de Grippe Aviaire Hautement Pathogène apparus en 2006.

Par ailleurs, le gouvernement a sollicité en 2006 l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) pour l'évaluation des services vétérinaire par l'outil PVS (Performance Vision Stratégie) en vue d'améliorer leur performance. Le PVS utilisé est un outil d'audit de la qualité des Services Vétérinaires (SV) de portée mondiale qui vise à apprécier leur conformité avec les normes internationales, inscrites dans les Codes sanitaires de l'OIE. Les conclusions de cet audit ont montré que malgré le potentiel fort impressionnant en matière d'élevage et de pêches, l'organisation des services vétérinaires au Cameroun n'est pas conforme aux normes recommandées par l'OIE. Comme recommandations, l'équipe d'audit a préconisé :

- l'instauration d'une ligne de commande vétérinaire directe du niveau central à la base pour toutes les activités de lutte contre les maladies animales y compris les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments, la pharmacie et les produits biologiques vétérinaires;
- la réévaluation du budget alloué aux SV, pour leur équipement et leur fonctionnement en relation avec l'instauration de cette ligne de commande unique ;
- le recrutement de vétérinaires et para-professionnels vétérinaires pour une prise en charge convenable de toutes les missions régaliennes des Services Vétérinaires telles que définies dans le code ;
- la réactualisation de la législation vétérinaire pour l'adapter aux normes internationales (définies dans le Code Terrestre de l'OIE) ;
- l'engagement (dans les meilleurs délais) d'une étude sous les auspices de la CEBEVHIRA aux fins de déterminer les conditions de la mise sur pied d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et dans la législation vétérinaire communautaire inspirées du Code. En effet le Cameroun connaît la présence d'une grande quantité de produits vétérinaires contrefaits, qui y seraient introduits frauduleusement à partir de certains de ses voisins. De plus les 11 conditions de conservation et de distribution posent de nombreux problèmes en matière de santé publique vétérinaire ;
- l'allongement de l'âge de retraite à 65 ans, devrait également être étudié en raison de la moyenne d'âge actuelle très avancée des cadres de la DSV et l'arrêt des recrutements de jeunes vétérinaires dans la Fonction Publique, survenu depuis plusieurs années;
- l'appui de la requête des Autorités vétérinaires du Cameroun pour l'installation d'un Centre régional de Santé Animale pour l'Afrique Centrale à Yaoundé sous l'égide de l'OIE.

Certaines de ces recommandations ont été suivies d'effets immédiats, notamment celles concernant la législation sur la pharmacie vétérinaire, le recrutement de jeunes vétérinaires et l'organisation du 3ème congrès vétérinaire africain. Mais beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs fixés dans

le cadre du Développement des Services Vétérinaires.

A ces constats, il faut ajouter les observations de terrain et les résultats de diverses études qui ont permis de relever d'autres contraintes au bon fonctionnement des Services Vétérinaires, entre autres:

- l'insuffisance de la couverture sanitaire des animaux domestiques terrestres ;
- l'absence de contrôle de la circulation des médicaments vétérinaires dans le pays ;
- l'émergence ou la réémergence des zoonoses ;
- l'absence de soutien formel au secteur privé vétérinaire ;
- l'insuffisance du cadre juridique concernant spécifiquement les services vétérinaires.

A la suite de l'évaluation des Services Vétérinaires par l'outil PVS, l'OIE a procédé entre janvier et février 2011, à la demande du gouvernement, à une analyse des écarts entre la situation actuelle de ces services et le niveau qu'ils devraient atteindre pour respecter les normes internationales. En se référant au DSCE, cette analyse a en outre permis de déterminer les domaines prioritaires des services vétérinaires à cibler dans un premier plan stratégique pour les 5 prochaines années en vue de combler progressivement le gap. Il s'agit de :

- faciliter l'installation d'un réseau de vétérinaires privés couvrant progressivement l'ensemble du territoire national. Ces cabinets vétérinaires privés recevront une délégation de compétences pour réaliser pour le compte de l'État, l'ensemble des opérations de prophylaxie vétérinaire obligatoire. Ils auront aussi l'obligation de renseigner le réseau de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales. L'objectif est de favoriser l'installation de 30 à 50 cabinets vétérinaires par an pendant les 5 prochaines années ;
- affecter progressivement les inspecteurs sanitaires aux frontières. La planification de l'ouverture de ces postes se fera en fonction des priorités du pays (façade maritime pour le contrôle des produits halieutiques et frontières terrestres avec le Nigeria compte tenu du volume de passage des animaux et produits d'origine animale, points de passages obligés des transhumants et commerçants de bétail des pays voisins). Cette stratégie devra s'adapter aux avancées réalisées au niveau de l'intégration régionale en matière de contrôle aux frontières. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) doit progressivement harmoniser les tarifs douaniers et faire disparaître les postes frontières à l'intérieur de la sous-région ;
- former et affecter progressivement les inspecteurs sanitaires en charge de l'inspection vétérinaire des abattoirs, des produits halieutiques et des unités de transformation des animaux et produits d'origine animale. La priorité sera donnée à l'inspection des produits halieutiques destinés à l'exportation. Dans les six abattoirs d'importance nationale, l'inspection sera réalisée par des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires spécialisés du secteur public. Pour les aires d'abattage, tueries et abattoirs de moindre importance ne nécessitant pas un inspecteur à temps plein, cette activité sera déléguée aux vétérinaires privés (mandataires) ;
- s'assurer que le vétérinaire en charge du contrôle du médicament vétérinaire et des résidus puisse aller se spécialiser sur ce domaine à l'étranger et ensuite former les vétérinaires du niveau régional afin de mettre en œuvre un contrôle efficace des contrefaçons, des importations et distributeurs illégaux ;
- mettre en place l'équipe en charge de la communication ;
- planifier le recrutement de nouveaux vétérinaires et cadres en fonction des besoins

de renforcement de la DSV et des départs prévisibles à la retraite. La DSV devra veiller à ce que les rotations des cadres soient limitées et restent compatibles avec la continuité du service en particulier pour les postes ayant reçu des formations spécifiques en matière de normes de qualité (exemple : points focaux nationaux pour l'OIE, médicaments vétérinaires etc.);

- conseiller les pouvoirs publics sur la nécessité d'avoir une planification raisonnée du nombre de vétérinaires et para-professionnels vétérinaires formés dans les années à venir afin d'éviter une saturation excessive du marché de l'emploi. Cette démarche devra être entreprise conjointement entre la DSV et l'organisme statutaire vétérinaire.

Le budget nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan stratégique opérationnel en 5 ans a également été évalué au cours de la mission d'analyse des écarts conduite par les experts de l'OIE.

Dans l'ensemble, les productions animales et halieutiques présentent à ce jour un visage en pleine mutation. Cependant, l'absence de statistiques n'a pas facilité l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs de la SDSR.

3. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

En ce qui concerne l'amélioration du Cadre Institutionnel, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement pour renforcer les capacités des administrations du secteur rural. A titre d'illustration, on peut citer le démarrage du programme conjoint (MINEPIA/MINADER) d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des Administrations du Secteur Rural (AMO) dont l'objectif global est d'appuyer les administrations en charge de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural pour améliorer les services rendus aux producteurs. Il s'y ajoute le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agropastorale (AFOP).

Parallèlement à la mise en œuvre des projets et programmes, un certain nombre d'activités et d'initiatives ont été menées pour maîtriser la situation de référence du sous-secteur et améliorer l'environnement de sa mise en œuvre. Celles-ci ont porté principalement sur un certain nombre d'actions dont :

- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre dès 2009 du Programme d'Amélioration du Système d'Information Statistique en Élevage, Pêches et Industries Animales ;
- ✓ l'élaboration du Schéma Directeur pour le Développement des Filières de l'Élevage ;
- ✓ la mise en place d'un processus d'élaboration d'un Code Pastoral ;
- ✓ l'élaboration d'un Plan de Développement de l'Aquaculture.

SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES DU SOUS-SECTEUR

1. FORCES

Les principaux atouts et potentialités du secteur agricole et rural avaient été identifiés dans la dernière version du SDR de 2006. Ces grandes forces restent tout à fait pertinentes et ont fait l'objet d'une actualisation lors d'ateliers régionaux tenus en 2009.

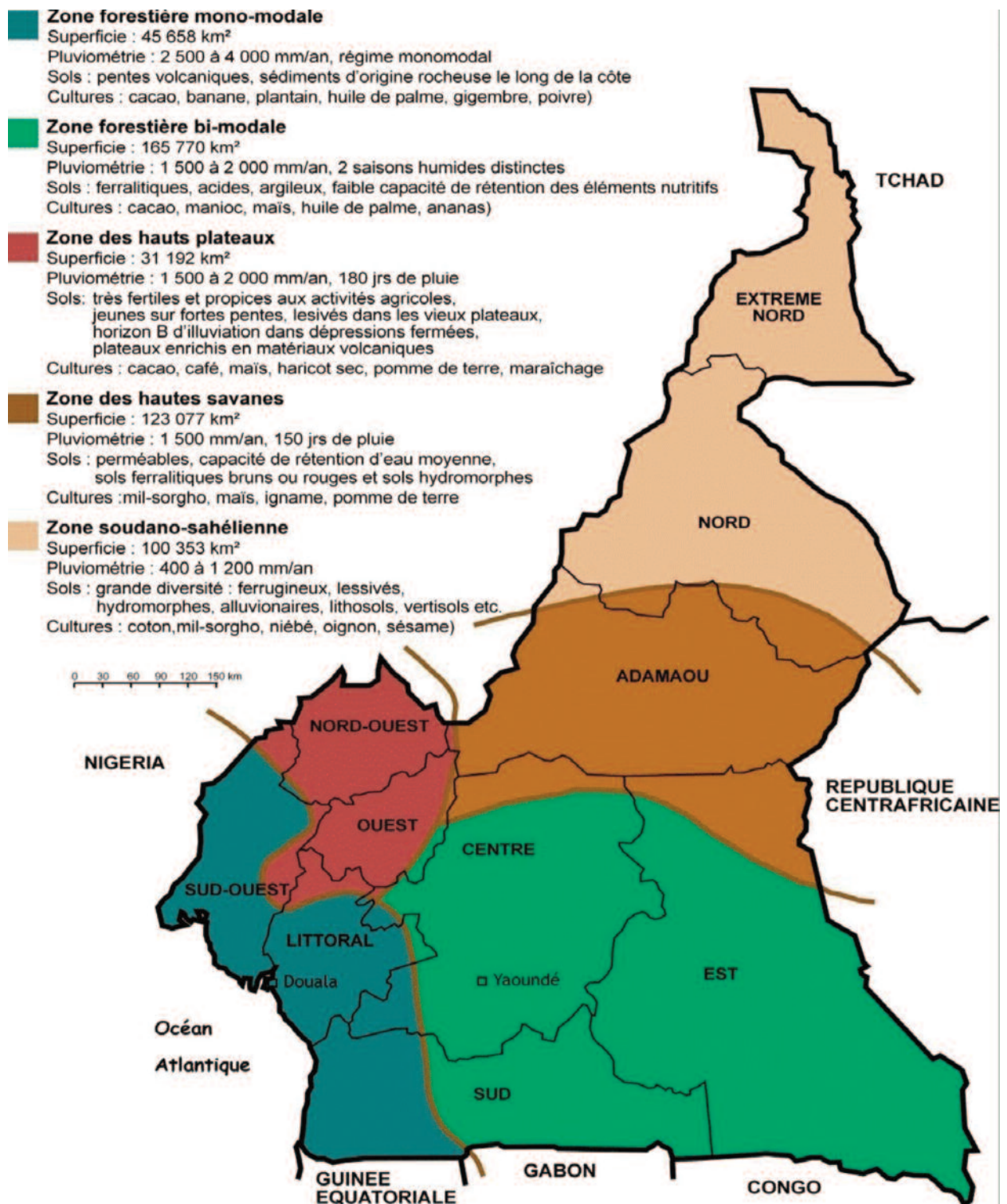
✓ Une grande disponibilité en terres

D'un point de vue agricole en général, le Cameroun dispose d'immenses ressources foncières encore largement sous-exploitées : sur une surface totale de 47 millions d'ha, 9,2 millions d'ha sont utilisables à des fins agricoles, dont seulement 1,8 millions d'ha effectivement cultivés (26 % de la surface cultivable). Pour le secteur pastoral un potentiel de 19 millions d'ha de surfaces pâturables est disponible. La faible densité moyenne de la population place le Cameroun dans une situation favorable en termes de disponibilité foncière.

✓ Une grande diversité agro-écologique

Le pays comporte une variété de paysages, de zones géomorphologiques et climatiques qui peuvent être regroupées en cinq entités régionales ou zones agro-écologiques distinctes. Du point de vue de l'étendue, des caractéristiques des unités de paysages et de la répartition des pluies tout au long de l'année, ces zones sont propices au développement de l'élevage. Les cinq grandes unités écologiques qui composent le territoire national sont présentées sur la carte 1. La diversité des zones agro-écologiques alliée à une inégale répartition de la population constituée elle-même d'une mosaïque d'ethnies se traduit par des activités anthropiques variées.

Carte 1 : Zones agro-climatiques du Cameroun



(Source : IRAD)

✓ Un potentiel en ressources animales bien diversifié

Au Cameroun, l'élevage des animaux domestiques (en majorité) est constitué des espèces à cycle court (volaille, porcs, ovins caprins) et des espèces à cycle long (bovins, équins, asins et camélins). L'exploitation des animaux se pratique dans l'ensemble du pays qui bénéficie d'une grande diversité agro-écologique. L'élevage des bêtes sauvages et des espèces non conventionnelles se développe à grands pas et offre des perspectives intéressantes en matière d'élevage de captivité notamment avec les espèces telles que : les aulacodes, les cobayes, les lapins, les grenouilles, les cailles, les escargots, les crocodiles, les pintades, les autruches et bien d'autres.

✓ Un grand dynamisme des populations

Après les différentes crises sur la dioxine, la vache folle et tout récemment sur la grippe aviaire les éleveurs ont très facilement adhéré à la politique de diversification des productions, de regroupement et de professionnalisation prônée par le Gouvernement. Ceci dénote de leur capacité d'adaptation et leur réceptivité aux innovations. Le plein essor du mouvement associatif observé aujourd'hui en milieu rural participe de la volonté et de l'aptitude des populations rurales à prendre en main leur développement. C'est le cas notamment des organisations communautaires qui élaborent et mettent en œuvre des plans de développement communaux et communautaires, avec l'appui du gouvernement et des partenaires divers.

✓ Une position géographique hautement stratégique

Situé au cœur de l'Afrique, le Cameroun fait jonction entre l'Afrique Equatoriale au Sud et l'Afrique tropicale au Nord. Sa grande ouverture sur la mer lui offre de nombreuses possibilités économiques et commerciales. Mieux que les autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale, il bénéficie de conditions climatiques et naturelles très favorables à l'élevage et à la pêche. Cela suscite un regain d'intérêt de la part des opérateurs économiques pour le commerce transfrontalier des différents produits d'élevage qui constituent en effet, la principale source de protéines pour les populations.

✓ Un potentiel hydraulique important

Les ressources en eau très importantes offrent des possibilités énormes en termes de plans d'eau pour la pêche et l'aquaculture. Le réseau hydrographique très dense qui couvre une superficie de 4 000 000 ha d'eau douce avec les plans d'eau, des barrages (Maga, Lagdo, Mbakaou, Mapé, Bamendjin et bientôt Lom Pangar) et de fleuves (Bénoué, Nyong, Sanaga, Logone, Mbam, Ntem, etc.) constitue en effet une base productive particulièrement intéressante pour la pêche artisanale continentale et l'aquaculture. Par ailleurs, la grande côte maritime longue de plus de 360 km offre des possibilités de développement de la pêche maritime industrielle et artisanale.

✓ Un accès facile aux zones rétrocédées de Bakassi et du Lac Tchad

Suite au retrait des forces d'occupation nigérianes de la péninsule de Bakassi et du Lac Tchad, le gouvernement camerounais met en place des stratégies pouvant permettre à court, moyen et long terme le développement durable de l'ensemble des zones rétrocédées. L'activité principale dans ces zones étant la pêche, on est en droit de penser que le retour à la confiance, la sécurité des biens et des personnes et le développement des infrastructures de production et de commercialisation des produits de la pêche vont encourager les opérateurs économiques à s'installer dans ces parties du pays pour renverser la tendance à l'exportation frauduleuse vers le Nigéria.

En plus des atouts et potentialités de ces filières, il faut ajouter l'existence d'outils de planification du sous-secteur validés. En effet, le Cameroun avec l'appui de ses Partenaires au Développement a réalisé d'importantes études en matière d'élevage, pêche et aquaculture. Celles-ci ont servi de base à l'élaboration d'un schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage et un plan de développement durable de l'aquaculture ainsi qu'un document cadre de politique de pêche au Cameroun.

2. FAIBLESSES

✓ Des faibles performances de production et de productivité des exploitations

Celles-ci sont liées aux causes ci-après :

Dans le domaine de l' Elevage :

- le faible potentiel génétique des races locales ;
- la faible valorisation des résultats de la recherche agricole ;
- la faible utilisation des techniques à haut rendement ;
- l'accès difficile à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes ;
- la raréfaction et la faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural ;
- l'accès difficile aux intrants modernes de qualité ;
- la forte prévalence des maladies animales ;
- la mise en œuvre insuffisante des recommandations de l'OIE en matière d'organisation des services vétérinaires ;
- la faible maîtrise de l'eau ;
- le faible accès au crédit ;
- la faible capacité de gestion des organisations de producteurs ;
- la faible compétence technique des producteurs ;
- l'absence des infrastructures et équipements de production adaptés ;
- l'insuffisance de l'énergie dans les zones de production ;
- l'enclavement des zones de production ;
- la faible maîtrise des techniques de transformation et de conservation.

Dans le domaine des Pêches et de l'Aquaculture :

- le faible potentiel génétique des alevins ;
- le faible niveau de structuration et de professionnalisation des acteurs de la pêche ;
- les ports de pêche et débarcadères totalement inadéquats ;
- Le coût élevé des intrants de pêche et d'aquaculture ;
- les faibles capacités techniques et managériales des acteurs ;
- le non respect de la réglementation en matière de techniques de pêche et d'engins ;
- la faible présence des nationaux dans les différents segments de la filière ;
- la faible capacité de gestion des ressources halieutiques ;
- l'exportation frauduleuse des captures .

✓ Une faible capacité de gestion des ressources naturelles

Il s'agit de :

- l'épuisement et la dégradation des sols ;

- la faible capacité de gestion de l'espace et des pâturages ;
- la faible capacité de gestion de l'eau.

✓ Un environnement institutionnel peu adapté

En matière d'Élevage, cela se traduit par :

- l'insuffisance et la mauvaise qualité des statistiques ;
- l'insuffisance de concertation et de coordination ;
- l'inadaptation de la fiscalité ;
- l'inadéquation de la législation foncière ;
- l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire ;
- l'insuffisance de capitalisation des connaissances.

Pour les Pêches et l'Aquaculture, il s'agit de :

- l'absence d'un système fiable de production et diffusion des statistiques du domaine des pêches et de l'aquaculture ;
- les manques de ressources humaines et financières dans les stations aquacoles et centres d'alevinage étatiques qui, par conséquent, n'arrivent pas à appuyer efficacement et de façon soutenable les aquaculteurs ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative des alevins ;
- le faible niveau de professionnalisation des acteurs ;
- la faiblesse du dispositif d'encadrement technique et d'appui financier aux acteurs ;
- l'insuffisance de concertation et de coordination.

✓ Des financements insuffisants

Au niveau des établissements d'élevage et des unités de pêche :

- la difficulté d'accès au crédit et à l'assurance pour les activités d'élevage ;
- l'insuffisance des structures de financement et des produits adaptés au sous-secteur EPIA ;
- l'insuffisance d'information sur les possibilités de financement ;
- la faible mobilisation de l'épargne des producteurs ;
- la faible implication des collectivités locales.

Au niveau sectoriel :

- le faible niveau d'allocation des ressources budgétaires au secteur rural ;
- le faible taux de décaissement des ressources nationales ;
- la faible mobilisation de l'aide extérieure ;
- la faible efficacité de l'aide extérieure.

✓ Des échanges commerciaux insuffisants

L'accroissement des productions peut être tiré par la demande du marché intérieur, mais les excédents commercialisables sont difficilement écoulés du fait des contraintes liées à :

- l'enclavement des zones de production ;

- le mauvais état des pistes de desserte ;
- la grande prédominance du circuit vivant (animaux sur pied source de propagation des maladies) ;
- la faible transformation des productions primaires ;
- l'insuffisance des structures de conservation des produits finis ;
- la présence de nombreuses maladies animales et zoonotiques qui entravent l'accès aux marchés internationaux à cause des barrières sanitaires ;
- l'insuffisance des infrastructures de commercialisation ;
- la faible organisation du circuit de commercialisation ;
- la faible capacité de transformation et de stockage ;
- le manque d'informations sur les opportunités du marché ;
- la faible compétitivité des produits ;
- la faible capacité managériale et organisationnelle des producteurs;
- la faible organisation des marchés ;
- l'absence ou la médiocrité des infrastructures et équipement de transport.

En matière de pêche industrielle et artisanale maritime, même le marché intérieur peut tirer la demande pour un accroissement des productions, mais les excédents commercialisables sont difficilement écoulés du fait des contraintes représentées par :

- l'enclavement des campements de pêche ;
- l'insuffisance des infrastructures, équipements et logistiques de transport et commercialisation ;
- la faible capacité de transformation et de stockage ;
- la faible capacité managériale et organisationnelle des acteurs.

✓ Des conditions de vie précaires en milieu rural

D'une manière générale, les emplois ruraux sont relativement précaires. Malgré un taux de pluriactivité élevé, ils ne génèrent pas toujours des revenus acceptables pour les ménages. Cette situation est due à l'insuffisance des infrastructures socio-économiques, à la faible capacité de gestion des organisations, à l'absence de financements adéquats et au caractère peu rémunérateur des activités pratiquées.

Cette contrainte se manifeste par la faiblesse des revenus des producteurs, l'insuffisance et le délabrement des pistes rurales et des infrastructures socio-économiques, ainsi que la mauvaise qualité de l'habitat (ECAM3, 2008).

3. OPPORTUNITES ET MENACES

✓ Opportunités

Elles sont nombreuses et diverses. Il s'agit de :

- l'amélioration des voies de communication avec les pays limitrophes (Nigéria, Congo, Gabon, Tchad) constitue une opportunité de consolider les parts de marché des produits animaux camerounais ;
- la rétrocession des zones de Bakassi avec leurs eaux poissonneuses permettra d'augmenter la quantité des produits de la pêche;

- le processus de décentralisation et du transfert d'un certain nombre de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées constitue une réelle opportunité de mieux impliquer les bénéficiaires à la base;
- le regain d'intérêt pour l'élevage et la pêche par l'Etat et les partenaires techniques et financiers (PTF);
- la prise de conscience de l'insuffisance des investissements publics dans le secteur agricole a conduit les gouvernements africains à s'engager (à Maputo) à consacrer au moins 10% de leurs budgets au secteur agricole, notamment dans le cadre le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD) ;
- le passage progressif à une approche sectorielle qui a pour objectif essentiel d'accélérer la mobilisation de financements conséquents pour le secteur;
- les négociations des accords de partenariats avec l'Union Européenne, l'OMC et les nouveaux pays émergents doivent permettre au Cameroun de mieux préserver ses intérêts propres dans un contexte de concurrence internationale souvent défavorable.

✓ Menaces

Les menaces au sous-secteur EPIA sont:

- la prévalence des IST/VIH/SIDA ;
- les grandes épizooties que sont la Peste Porcine Africaine, la PPCB, les pestes aviaires, les maladies émergentes et ré-émergentes à très forte mortalité ;
- les changements climatiques ;
- la concurrence déloyale des produits extérieurs.

En résumé, le tableau ci-dessous synthétise les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du sous-secteur dans la matrice Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).

Tableau 3 : Matrice Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - ressources naturelles disponibles ; - grande diversité des ressources animales et halieutiques ; grande diversité agro-écologique ; - dynamisme des populations rurales ; - position géographique stratégique. 	<ul style="list-style-type: none"> - faible niveau d'organisation des acteurs et intervenants ; - faibles performances des unités de production - fragilité de la sécurité alimentaire ; - insuffisance de développement du tissu industriel ; - Implication encore timide du secteur privé dans la fourniture des services aux producteurs ; - faible capacité de gestion des ressources naturelles ; - faible attractivité de l'environnement institutionnel ; - insuffisance des échanges commerciaux; - insuffisance dans la surveillance des maladies récurrentes et émergentes et de la couverture sanitaire ; - insuffisance des financements - précarité des conditions de vie en milieu rural et dans les campements de pêche.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de la décentralisation ; - regain d'intérêt du sous-secteur EPIA ; - passage à une approche sectorielle ; - intégration sous-régionale ; - amélioration des voies de communication ; - négociations des accords de partenariats économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - prévalence des IST/VIH SIDA ; - zoonoses, maladies émergentes et endémiques ; - changements climatiques ; - négociations des accords de partenariats ; - amélioration des voies de communication ; - persistance de certaines maladies animales.

GRANDS DEFIS DU SOUS-SECTEUR

La description qui précède montre à suffisance que le sous-secteur EPIA dispose d'atouts non négligeables, susceptibles de lui permettre de jouer un triple rôle au sein de l'économie camerounaise, à savoir :

- un rôle social (être la mamelle nourricière des populations du Cameroun et de la sous-région Afrique Centrale) ;
- un rôle économique (alimenter en matières premières les industries du pays et contribuer, de manière significative, à la création des richesses et des emplois) ;
- un rôle financier (être un pourvoyeur de devises étrangères au pays à travers l'exportation de ses produits).

Malheureusement et comme l'ont montré les résultats de ECAM3, la mise en œuvre des actions identifiées dans la première stratégie (2002) n'a pas permis des changements structurels majeurs. Le sous-secteur continue de faire face aux mêmes difficultés compromettant ainsi l'atteinte de l'objectif global du Gouvernement.

Pourtant, le sous-secteur devrait pouvoir assurer la valorisation économique de toutes les filières de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en vue de satisfaire la demande intérieure en produits animaux, créer des opportunités d'emplois et de revenus, lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures.

Ainsi, les principaux défis à relever dans le sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales restent les mêmes que ceux décrits dans la Stratégie de Développement du Secteur Rural, à savoir :

1. la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
2. l'accroissement des revenus des acteurs du milieu rural et la création des emplois décents ;
3. la gestion durable des ressources naturelles.

1. SECURITE ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

L'état des lieux de l'élevage au Cameroun révèle que du fait des diverses contraintes auxquelles il fait face, le sous-secteur contribue peu à l'autosuffisance alimentaire et à l'économie nationale. Ces différents obstacles relevés dans le diagnostic créent des déficits tant du côté de l'offre que de la demande en protéines animales et halieutiques au niveau de la population. Selon les normes préconisées par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la quantité de viande nécessaire pour chaque individu est de 42kg/habitant/an. Au Cameroun cependant, la consommation de viande par habitant serait de l'ordre de 13,3 kg/habitant/an.

L'objectif du Gouvernement est de faire évoluer substantiellement la consommation nationale en

protéines animales vers les standards de la FAO. Outre la sécurité et l'autosuffisance alimentaire nationale, la promotion à terme des exploitations de moyennes et grandes tailles devra permettre au Cameroun de jouer aisément son rôle de grenier de la sous-région.

2. ACCROISSEMENT DES REVENUS DES ACTEURS EN MILIEU RURAL ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS

La vision de développement ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035. Le DSCE trace le cheminement à suivre pour les dix premières années. Il axe principalement ses actions sur l'accroissement des revenus des populations. Mais avec 90% des pauvres qui vivent en milieu rural, la lutte contre la pauvreté se situe au cœur de la politique de développement du sous-secteur EPIA. L'analyse du profil de la pauvreté en milieu rural, à partir des enquêtes ECAM, fait ressortir que l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux devra passer principalement par :

- l'accroissement et la diversification des sources de revenus ;
- le désenclavement, l'accès aux équipements, aux infrastructures socio-économiques et aux services publics de proximité et ;
- la création d'emplois telle que prévoit la Politique Nationale de l'Emploi. Celle-ci a pour objectif principal la promotion du plein emploi, décent et librement choisi.

A l'horizon 2020, il est question de résorber complètement le sous-emploi visible et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%.

Ainsi, conformément à la politique de développement de moyennes et grandes exploitations, des mesures incitatives faciliteront l'installation des jeunes et des diplômés des Centres Nationaux de Formation Zootechniques et Vétérinaires et l'Institut des Sciences Halieutiques, notamment à travers :

1. la formation au montage de projets d'élevage et d'halieutiques d'envergure ;
2. la facilitation de l'accès aux crédits ;
3. la facilitation de l'accès aux intrants modernes ;
4. la facilitation de l'accès à la terre et ;
5. l'appui à la commercialisation.

3. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

La gestion des ressources naturelles constitue également l'un des principaux enjeux majeurs qui interpellent la communauté nationale.

En effet, le Cameroun dispose d'importantes ressources naturelles. L'augmentation de la production telle qu'envisagée est susceptible d'accroître la pression sur les ressources naturelles. Aussi, il s'agira d'encourager et d'organiser les producteurs pour une gestion durable, rationnelle et responsable de ces ressources. En d'autres termes, il sera question d'enclencher un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures ; ceci dans un contexte caractérisé d'une part, par une démographie galopante qui exerce une forte pression sur les dites ressources, et d'autre part, par des aléas climatiques récurrents.

Par ailleurs, la facilitation de l'accès aux ressources naturelles à partir d'une loi sur le foncier pastoral reste un défi important à relever pour l'intensification des productions animales, l'installation des

grands établissements d'élevages et la sécurisation des espaces pastoraux.

Dans le cadre des changements et perturbations climatiques, le grand défi consistera à renforcer les capacités d'adaptation des populations afin de diminuer la vulnérabilité du sous-secteur EPIA à travers les plans d'aménagement et de gestion durable des ressources.

PARTIE 4 ●

FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES DU SOUS-SECTEUR EPIA

RAPPELS DES PRINCIPES ET FONCTIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

1. PRINCIPES

Concernant la bonne gouvernance et la promotion de l'Etat de droit, deux objectifs majeurs sont poursuivis à savoir :

1. garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et;
2. renforcer la gestion des affaires publiques.

Pour atteindre ces objectifs, les autorités comptent appuyer leurs interventions sur les quatre piliers ci après :

- le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds ;
- l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques.

Quant à la gestion stratégique, elle vise à offrir aux citoyens et aux investisseurs des orientations claires sur le moyen et long terme pour une meilleure visibilité et une plus grande lisibilité de l'environnement, facteur de diminution de l'incertitude. A cet effet, l'Etat jouera un important rôle dans la planification stratégique du développement, ainsi que dans la mise en œuvre d'une politique de régulation économique et d'interventions ciblées, à travers notamment le processus de décentralisation et la poursuite de la modernisation de l'administration publique.

2. OPTIONS FONDAMENTALES

Les options fondamentales définies dans la Stratégie de Développement Rural sont applicables dans la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales. Elles concernent:

- le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, la libéralisation de l'économie, la promotion du secteur privé et la responsabilisation des Organisations Professionnelles Pastorales et Halieutiques ;
- la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités territoriales ;
- le développement équilibré des régions et la solidarité envers les populations les plus défavorisées, et plus particulièrement les femmes et les jeunes ;
- la promotion de la moyenne entreprise agricole et la modernisation de l'exploitation familiale à travers l'entreprenariat et l'emploi des jeunes en milieu rural ;
- le respect des engagements pris sur les plans national et international.

✓ **Recentrage du rôle de l'Etat, libéralisation de l'économie, promotion du secteur privé et responsabilisation des Organisations Professionnelles Pastorales et Halieutiques**

A travers cette option, l'Etat abandonne le rôle d'acteur dominant des activités directes de production, de transformation et de commercialisation pour se concentrer dans les rôles de catalyseur, facilitateur, partenaire et régulateur de l'économie. Dans cette optique, il est attendu l'émergence d'un secteur privé efficace et compétitif. Il est aussi attendu l'émergence par le bas d'organisations professionnelles dans les domaines de l'élevage et des pêches, capables d'assumer les responsabilités nouvelles qui leur incombent : approvisionnement en facteurs de production, relais et intermédiation en matière de financement rural, organisation de la commercialisation et transformation des produits.

✓ **Décentralisation et Transfert des compétences aux collectivités territoriales**

En matière de décentralisation et transfert de compétences aux collectivités territoriales, l'application de la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation et de la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes dans le cadre des dispositions de la loi d'orientation de la décentralisation se traduit par le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, régions et communes en vue de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A travers la décentralisation, de nouvelles opportunités de progrès local s'ouvrent pour les collectivités territoriales, notamment :

- des actions et un développement de proximité initiés et entretenus par les populations locales bénéficiaires ;
- l'émergence en matière de planification et de financement du développement, de partenaires locaux d'un genre nouveau, jouissant d'un pouvoir institutionnalisé ;
- la promotion de la coopération décentralisée à travers un dynamisme propre aux collectivités territoriales autonomes.

✓ **Développement équilibré des régions et solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement les femmes et les jeunes**

La diversité des écosystèmes qui caractérise le Cameroun a entraîné une variabilité dans la distribution spatiale des potentialités naturelles et de la population. Certaines régions sont ainsi favorisées ou défavorisées par la nature, d'autres sont caractérisées par la surpopulation ou la sous-population. Pour assurer un développement harmonieux du pays, il est prôné le développement équilibré des régions et la solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement envers les femmes et les jeunes.

✓ **Promotion de la moyenne entreprise d'élevage et modernisation de l'exploitation familiale à travers l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes en milieu rural**

L'option de promouvoir la moyenne entreprise rurale et de moderniser les petites exploitations familiales se fonde sur l'analyse des productions animales et végétales camerounaises qui a montré

qu'il existe quatre grands systèmes d'exploitation au point de vue structurel. Il s'agit :

1. du système d'exploitation moderne composé d'agro-industries, de ranches ou de grandes fermes avicoles verticalement intégrés. Ses éléments caractéristiques sont : un important capital, de gros équipements, de grands domaines terriens, une importante main d'œuvre salariée, etc. ;
2. du système de production d'entreprise, qui combine capital (équipement et intrants), salariat rural et travail familial dans des proportions très variables selon la disponibilité des terres et les types de production. Il s'agit des exploitations familiales en mutation et dans la majorité des cas, de nouvelles entreprises en faveur des jeunes ou coopératives résolument orientées vers la commercialisation intérieure ou extérieure des produits de la ferme ;
3. du système traditionnel semi-intensif qui intègre déjà les intrants modernes dont la main d'œuvre reste essentiellement constituée des jeunes avec une surface financière modeste. La production est principalement destinée au marché mais peut aussi servir à l'autoconsommation ;
4. du système traditionnel extensif, essentiellement basé sur le travail de famille. L'exploitation est orientée essentiellement vers la subsistance, mais tend de plus en plus à dégager un surplus destiné à la commercialisation.

L'option gouvernementale consistera à accorder la priorité de ses appuis à la modernisation de l'appareil de production de ses différents systèmes et l'installation de jeunes promoteurs, créateurs d'exploitations de moyenne importance qui permettent de dégager des surplus pour la commercialisation et l'industrie.

✓ **Respect des engagements pris sur les plans national et international**

En prenant l'option de tenir les engagements pris, l'Etat s'oblige à respecter les traités, conventions, protocoles, résolutions, déclarations et actes similaires souscrits aux plans national, sous-régional, régional et international. Les engagements dont il est question portent principalement sur le financement du sous-secteur, les changements climatiques avec le réchauffement de la planète, l'environnement, la sécurité, la faim et la pauvreté dans le monde.

FORMULATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR

1. OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR

La vision politique du secteur rural développée dans le DSCE a pour finalité de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance économique sous-régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement.

L'objectif global de la stratégie du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales est d'accroître la production pastorale et halieutique en vue de satisfaire non seulement les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation.

2. AXES STRATEGIQUES

Tout en restant cohérent avec la stratégie du secteur rural, les actions définies dans le cadre de la stratégie du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales s'articulent autour des trois axes stratégiques que sont :

1. amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ;
2. développement institutionnel et renforcement des capacités des acteurs ;
3. gestion durable des ressources naturelles.

✓ **Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières**

Cet axe consistera à :

1. rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants d'élevage et de pisciculture ;
2. moderniser l'élevage traditionnel ;
3. promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation et ;
4. développer la compétitivité des filières de production.

De manière spécifique, il s'agira :

- de mettre en œuvre une politique de développement des activités pastorales et halieutiques dans les filières à fort potentiel de croissance et créatrice d'emplois notamment le porc, la volaille, le bovin-lait, le bovin- viande, les petits ruminants, les élevages non conventionnels, le miel, les poissons, les crevettes et autres crustacés.

- de moderniser l'élevage traditionnel. L'option gouvernementale consistera à accorder la priorité de ses appuis à la modernisation de son appareil de production. Ce choix se fonde sur l'analyse des systèmes de productions animales qui a montré l'existence d'un système traditionnel évoluant vers le mode semi-intensif et intégrant déjà les intrants modernes, mais dont l'appareil de production reste rudimentaire et la surface financière modeste.
- de promouvoir les exploitations de moyenne et grande importance dont les productions pourront être facilement compétitifs sur le marché sous-régional voire au delà. Les principales activités concernent l'accès au matériel animal amélioré, aux équipements plus performants, la création de pôles de compétitivité pour la valorisation économique (approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation), l'information et le suivi des marchés et échanges transfrontaliers.
- d'améliorer les Services Vétérinaires et de les rendre parfaitement conforme aux normes internationales en vue d'augmenter la productivité des cheptels et d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux des animaux et des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique.

✓ **Axe 2 : Développement Institutionnel et renforcement des capacités des acteurs**

La stratégie du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales repose sur la responsabilisation de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des producteurs et de leurs organisations ainsi que la société civile. Ce deuxième axe vise l'amélioration des capacités des administrations des différentes structures impliquées, des organismes d'appui, des associations et des organisations professionnelles du secteur pour une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie.

Il est essentiel pour le sous-secteur de disposer de statistiques régulières et fiables reconnues par l'ensemble des acteurs et des partenaires. Un appui spécifique et conséquent à la production des statistiques doit être pris en compte. Il s'agit également de se doter des moyens de mettre en œuvre un dispositif global de suivi évaluation sous-sectoriel.

Enfin, l'emploi, la formation agricole, la planification et le suivi-évaluation sont pris en compte dans cet axe.

✓ **Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles**

La réussite de la stratégie de l'élevage, des pêches et des industries animales dépend des mesures d'accompagnement importantes pour garantir la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion environnementale des activités d'élevage, des pêches et de l'aquaculture et de la gestion de la biodiversité. Ces actions tiennent compte des réalités des différentes zones agro-écologiques du pays dans le sens d'une responsabilisation effective des Collectivités Territoriales Décentralisées, des producteurs et de leurs organisations représentatives.

Cet axe a un caractère transversal. Chaque programme, action ou activité à développer devra nécessairement prendre en compte les aspects liés à la gestion durable de toutes les ressources naturelles disponibles. Il sera question entre autres dans le domaine de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture de :

1. Promouvoir et préserver les ressources halieutiques et animales localement disponibles ;

2. exploiter rationnellement le potentiel génétique des ressources locales ;
3. préserver la biodiversité ;
4. initier et mettre en œuvre un véritable programme de domestication, de multiplication et de mise à la disposition des producteurs de toutes les filières, du matériel animal génétiquement performant ;
5. intégrer dans les programmes, des mesures d'atténuation et de mitigation des effets négatifs dus au changement climatique. ;
6. finaliser et mettre en œuvre la loi régissant le pastoralisme.

La mise en œuvre de cette loi sur le pastoralisme comprend:

- le zonage et la cartographie des espaces pastoraux et d'hydraulique pastorale ;
- la gestion intégrée et sécurisée des ressources agropastorales (terres, eaux, pâturages) en collaboration avec les collectivités décentralisées ;
- la sécurisation du foncier pastoral.

3. STRATEGIES OPERATIONNELLES

Afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation, la stratégie du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales consistera à :

1. développer l'élevage des espèces à cycle court (volaille, porc, petits ruminants, miel, lapin, espèces non conventionnelles, etc.) ;
2. moderniser les exploitations familiales dans une perspective de conservation des ressources zoo-génétiques ;
3. faciliter et encourager l'investissement privé pour la création des exploitations de moyennes et grandes importances, afin de passer à des élevages semi-intensif et intensif susceptibles de rapporter des devises à l'exportation. Des efforts seront faits dans la mise en place des programmes d'installation de nouveaux acteurs dans les principaux bassins de production et les zones périurbaines des grandes agglomérations ;
4. promouvoir et inciter de nouveaux acteurs à investir dans le sous-secteur notamment dans les principaux bassins de production et les zones périurbaines des grandes agglomérations ;
5. développer la pêche maritime et continentale. Il s'agira d'accorder plus d'agrément aux pêcheurs en vue de mieux exploiter l'énorme potentiel halieutique de la zone de Bakassi et lutter contre la recrudescence des activités de pêche illicite (notamment l'utilisation d'engins interdits et le débarquement des captures hors des côtes camerounaises). Il s'agira aussi de mettre en place un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêches ;
6. promouvoir l'aquaculture commerciale. Le Gouvernement entend vulgariser les connaissances de base pour une appropriation des innovations dans le domaine. Il s'agira aussi de renforcer la structuration socioprofessionnelle autour des activités aquacoles.

Les centres de formation et de recherche spécialisés existant seront amenés à développer des compétences en matière de production, de formation et de conseils en aquaculture. Il sera aussi question de mettre en place des structures d'appui ainsi que des stations à travers tout le pays en

vue de produire les alevins et fournir des services pour le perfectionnement des modes de gestion et/ou de l'émergence des exploitations de taille commerciale. Un accent sera mis sur la réhabilitation des étangs et la promotion de l'élevage des poissons en cages et en circuit-fermé.

4. OBJECTIFS DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION POUR LA PERIODE 2010-2020

Les objectifs spécifiques de la stratégie du sous-secteur sont centrés sur l'amélioration du niveau de production nationale et de consommation protéinique des populations. Ils sont définis en tenant compte de deux hypothèses essentielles :

- confirmation de la situation de référence telle que présentée dans le schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage, notamment un modèle de consommation protéinique en viande et lait qui évolue de 22,8 kg/habitant/an à 27,5 kg/habitant/an et à 38 kg/habitant/an respectivement en 2010, 2015 et 2020 ;
- concentration des efforts de l'Etat sur la réduction des importations de produits halieutiques.

Ainsi, la consommation protéinique nationale pour la période de 2010 à 2020 se présente de la façon suivante :

Tableau 4 : Objectifs de consommation protéinique 2010 à 2020 (en kg/habitant/an)

Produits	2010	2015	2020
Porc	2.2	3.1	4.1
Volailles	4.2	6	8
Petits Ruminants	1.7	2.6	3.9
Bovin-viande	3.7	4	4.7
ENC	0.5	1	1.2
Œufs	0.95	1.2	1.5
Bovin-lait	9.5	9.5	15
Pêche	9.1	11.4	11.5
Aquaculture	0.1	0.1	0.3
Total	31.9	39	50.2

Source : Schéma directeur du Développement des filières (2009).

Les objectifs de production pour la période 2010-2020 doivent :

1. permettre de passer d'un modèle de consommation protéinique en viande et lait de 22,8 à 27,5 et à 38 kg/habitant/an respectivement en 2010, 2015 et 2020 (tableau 4) et ;
2. accroître raisonnablement l'offre nationale en produits halieutique pour passer de 176 000 tonnes en 2010 à 263 000 tonnes en 2015 et 370 000 tonnes à l'horizon 2020.

Pour les espèces à cycle court, il s'agira de doubler l'effectif du cheptel (volaille, porcins, ovins, caprins, élevage non conventionnel) au cours de cette période tout en améliorant notablement les rendements carcasses.

La consommation de l'œuf passera de 0,95kg/habitant/an en 2010 à 1,2 kg/ habitant/an en 2015 et 1,5 kg/habitant/an en 2020.

Dans la filière bovin-viande, l'effectif connaîtra un taux de croît raisonné, soit au moins 1% tous les 5 ans. L'offre en viande bovine passera ainsi de 71 799 tonnes en 2010 à 89 814 tonnes en 2015 et 119 341 tonnes en 2020. Cette offre restera cependant dépendante du circuit de commercialisation dont l'origine se situe au Tchad voire le Soudan et le Niger. Elle devra également faire face au transit important vers le grand marché de consommation que représente le Nigéria, d'où la nécessité d'un suivi permanent des marchés intérieurs et des échanges transfrontaliers de bétail du Cameroun vers le Nigéria et les pays de la CEMAC.

En ce qui concerne la filière bovin-lait, l'accroissement de l'effectif du cheptel laitier (26% sur la période) sera associée à l'amélioration de la productivité par tête (159litres/vache/an à 240 litres/vache/an pour une période de lactation d'au moins 180 jours).

Pour les filières d'élevage non conventionnel, l'objectif de production est d'avoisiner une consommation d'au moins 1,2/habitant/an à l'horizon 2020.

L'offre nationale en produits de pêches connaîtra une évolution de 39% sur la période. Cet accroissement de la production interne conduira à une réduction considérable des importations.

La mise en œuvre du plan de développement durable de l'aquaculture permettra de passer d'une production actuelle d'environ 1 000 tonnes à 8 000 tonnes en 2015 et 80 000 tonnes en 2020.

Enfin, pour les autres types d'élevage notamment l'apiculture, il s'agira de viser des marchés porteurs tout en améliorant la disponibilité des produits au consommateur local.

Au total, l'on s'attend à des productions animales et halieutiques évoluant de 618 880 tonnes à 875 732 tonnes en 2015 et à 1 344 042 tonnes en 2020 (Tableau 5).

Tableau 5 : Objectifs de production 2010-2020

Filières	Cheptel (en millions de têtes)			Poids Carcasses (kg)*			Taux prélèvement			Productions (viande, lait poisson en milliers de Tonnes)		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Porcine	1,7	2,55	3,4	85	90	100	30%	30%	30%	43,35	68,85	102
Volailles	45	67,5	90	2	2.2	2.5	90%	90%	90%	81	133,65	202,5
Petits Ruminants	7	10,5	10	17	20	25	28%	28%	28%	33.32	58.8	98
Bovin-viande	3,881	3,939	,	185	190	200	10%	12%	15%	71,799	89,814	119,341
ENC							0,5	1	1,2	9,7	22,279	30,19
Œufs				Consommation			0,95	1,2	1,5	18,43	26,735	37.738
				CONSOMMATION VIANDES (kg/hbt/an)						13,3	18	23,4
Bovin-lait	1,159	1,048	1,567			159	200	240		184,281	209,604	376,273
				CONSOMMATION LAIT (kg/hbt/an)						9,5	9,5	15
				Evolution conso. P.H.								
Pêche	0,176	0,255	0,29			9,1	11,4	11,5		176	255	290
Aquaculture	0,001	0,003	0,008			0,1	0,1	0,3		1000	8 000	80 000
										177 000	263 000	370 000
				CONSO. PRODUITS HALIEUTIQUES (kg/hbt/an)						9,1	11,6	11,8
				MODELE DE CONSOMMATION (kg/hbt/an)								
										31,9	39	50,2
				OBJECTIF GENERAL DE PRODUCTION						618,88	875,732	1 344,042

* Source: AHRENS, Expert Banque Mondiale (1985-1986) - Etude sur l'abattage des animaux camerounais aux abattoirs SODEPA de Yaoundé et Douala et hypothèses du groupe de travail

DEFINITIONS DES PROGRAMMES

Compte tenu de la spécificité du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales et, dans le souci de se conformer aux dispositions du Nouveau Régime Financier de l'Etat et à la nomenclature budgétaire, quatre programmes ont été définis : trois programmes opérationnels et un programme support. Ils s'articulent autour des trois principaux axes ci-dessus définis.

Les trois programmes opérationnels se déclinent des axes stratégiques 1et 3. Il s'agit de :

1. Programme de Développement des Productions et des Industries Animales ;
2. Programme de Développement des Productions Halieutiques et ;
3. Programme d'Amélioration de la Couverture Sanitaire des Cheptels et de Lutte contre les Zoonoses.

Le Programme support quant à lui est le Programme d'Amélioration du Cadre Institutionnel qui s'intègre harmonieusement dans l'axe du Développement Institutionnel et Renforcement des Capacités des Acteurs.

1. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Le programme de Développement des Productions et des Industries Animales vise l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales. En effet, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, met en œuvre une politique de promotion des filières basée sur une meilleure organisation des principaux acteurs au niveau de chaque maillon (recherche, production, transformation, commercialisation) dans l'optique d'augmenter et de sécuriser les revenus de tous les intervenants. Compte tenu de son potentiel dans l'économie nationale, le Gouvernement veut impulser à ce sous-secteur une croissance durable en développant les productions et les industries animales tout en préservant les ressources naturelles qui y sont liées.

L'objectif du programme est d'accroître la production animale en vue de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries, tout en dégageant des excédents pour l'exportation.

Les indicateurs de résultats sont les quantités des produits et denrées d'origine animale produites et transformées, ainsi que le volume annuel des exportations.

La finalité est que le sous-secteur de l'élevage soit un puissant levier pour l'atteinte de la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des populations, l'amélioration des revenus notamment en milieu rural et la création de richesses et d'emplois décents. Un accent particulier sera mis sur les actions d'intensification des productions, d'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois notamment la volaille, le porc, les gros et petits

ruminants.

Par ailleurs, la stratégie de diversification des produits animaux et des revenus des producteurs consistera à accroître la production des élevages non conventionnels. Un partenariat fructueux devra être établi avec la Recherche pour d'autres espèces animales susceptibles de diversifier les revenus des producteurs et d'ouvrir de nouveaux marchés. Il s'agira enfin de promouvoir l'apiculture et l'élevage des crevettes.

De façon concrète, les résultats attendus à l'horizon 2020 sont :

- 1) l'assurance pour la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des populations camerounaises ;
- 2) une meilleure compétitivité des produits du sous-secteur sur les marchés d'exportation ;
- 3) la construction et la mise en fonctionnement des infrastructures de transformation dont au moins **six (06) nouveaux abattoirs modernes pour bovins, quatre (04) abattoirs de volailles** ;
- 4) sécuriser et aménager au moins un million d'hectares de pâturages.

Il s'agira de passer d'un niveau actuel de consommation de 22,8 kg/habitant/an à 27,5 kg/habitant/an en 2015 et à 38,4 kg/habitant/an en 2020.

Les actions prioritaires doivent concourir à la modernisation de l'appareil de production et le développement des filières de production. Il s'agit notamment :

- du développement des filières animales à cycle court ;
- du développement du gros bétail ;
- de la modernisation des infrastructures d'élevage et de transformation ;
- de la gestion des ressources naturelles.

L'objectif poursuivi sera atteint grâce à :

- l'intensification raisonnée des systèmes d'élevage ;
- le développement des moyennes et grandes unités de production, de transformation des produits animaux gage de création d'une plus-value et d'emplois décents ;
- la réalisation de grands aménagements pastoraux et la mise en place des infrastructures de désenclavement des zones de production ;
- la facilitation de l'accès aux facteurs de production et aux crédits ;
- l'organisation et la professionnalisation des acteurs ;
- la promotion et le développement de l'entreprenariat en élevage ;
- la promotion des industries animales et halieutiques ;
- la facilitation de l'accès au matériel animal amélioré et aux autres intrants plus productifs ;
- la facilitation de l'accès aux équipements modernes de production et aux infrastructures de transformation ;
- la diversification des productions et des revenus.

Ces différentes actions nécessitent la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers conséquents, conformément à l'esprit des accords de Maputo qui recommande une allocation d'au moins 10% des ressources nationales en faveur du secteur agricole.

2. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

La production domestique actuelle de poisson reste insuffisante pour couvrir les besoins réels du pays. Pour combler ce déficit, le Gouvernement est contraint à des importations annuelles importantes avec comme conséquence un déséquilibre criard de la balance commerciale.

Le DSCE assigne au sous-secteur l'objectif d'accroître significativement la production nationale des pêches et de l'aquaculture afin d'améliorer sa contribution à la sécurité alimentaire, à la création des revenus et des emplois aux jeunes camerounais.

La stratégie du Gouvernement consiste à lever les contraintes qui empêchent la gestion responsable de la pêche et le développement durable de l'aquaculture. Les indicateurs de résultats à suivre sont les quantités de produits de capture débarqués et accessibles aux camerounais et celles des produits d'aquaculture disponibles.

Il s'agira de passer d'une production nationale actuelle en pêches de 176 000 tonnes à 255 000 tonnes en 2015 et 290 000 tonnes en 2020, de 1 000 tonnes de production aquacole en 2010 à 8 000 tonnes en 2015 et 80 000 tonnes en 2020.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre en vue d'accroître, de diversifier et d'intensifier les productions halieutiques concernent les appuis au développement de la pêche industrielle, de la pêche artisanale maritime et continentale et de l'aquaculture. Les trois (3) principales actions prioritaires sont :

- le développement de la pêche ;
- le développement de l'aquaculture ;
- l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances sur les pêches de capture.

Cela nécessitera une bonne organisation des acteurs de la filière et le développement du partenariat secteur privé/secteur public, l'exploitation durable des ressources halieutiques, le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche illicite non déclarée et non réglementée, la mise en œuvre du plan de développement durable de l'aquaculture, la promotion de l'élevage de poisson en circuit fermé et en cages, le développement des pêcheries encore sous-exploitées, la transformation, le traitement et la commercialisation des produits de la pêche et la structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles.

Sur le plan transversal, la question liée à la gestion durable des ressources naturelles accompagnera toute action en faveur de la mise en œuvre de ces deux programmes. En effet, la pression sur les terres, les ressources en eau, les ressources forestières, fauniques et halieutiques se fait de plus en plus forte, exacerbant de ce fait les conflits liés à leurs usages. Ceci est une conséquence logique de l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires et les besoins de plus en plus croissants de la société.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du sous-secteur EPIA, un des enjeux majeurs est de rendre accessible et disponible les facteurs de production aux premiers rangs desquels figurent le foncier, les intrants de production et la technologie.

Des mesures d'accompagnement importantes doivent alors être mises en place, notamment des réformes de l'arsenal juridique et institutionnel régissant les affaires domaniales et foncières. Cela se traduira par la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs pour gérer les anticipations de demande foncière, la simplification et la réduction des délais des procédures d'accès à la propriété foncière.

3. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZONOSSES

Les conclusions des missions d'évaluation des Services Vétérinaires de l'OIE constituent les motifs essentiels de la formulation du Programme d'Amélioration des Services Vétérinaires (PASEVET).

L'objectif du programme est d'améliorer les services vétérinaires et les rendre parfaitement conformes aux normes internationales en vue d'augmenter la productivité des cheptels et d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux des animaux et des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique.

Les indicateurs de suivi des résultats sont :

- l'accroissement des performances et de la productivité des cheptels ;
- l'accroissement de la qualité des produits d'origine animale ;
- l'augmentation des exportations des animaux et des produits d'origine animale et halieutique et ;
- la réduction de l'incidence des zoonoses.

A l'horizon 2020, il est attendu une réduction de 10% des pertes de productivité du cheptel dues aux maladies animales, garantir l'accessibilité de certains produits notamment halieutiques et miel aux marchés plus rémunérateurs dont l'Europe et l'Amérique, contribuer à l'augmentation sensible du nombre d'animaux sur pied commercialisés en zone CEMAC, CEAC et au Nigéria, améliorer de 50% la qualité des produits animaux présentés sur le marché et enfin, atteindre une baisse de 50% de l'incidence des zoonoses.

Cinq actions prioritaires sont identifiées :

- renforcement des compétences en matière de bonne gouvernance des services vétérinaires ;
- amélioration de la santé animale ;
- amélioration de la santé publique vétérinaire ;
- renforcement des capacités de diagnostic des maladies et de contrôle de la qualité des denrées d'origines animale et halieutique.

Il s'agit de maîtriser l'environnement de production pour une relance durable de l'ensemble des filières animales et halieutiques.

4. PROGRAMME D'AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Il est question du renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs du sous-secteur. Quatre principaux groupes d'acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie. Ce sont :

1. l'Etat et ses démembrements ;
2. les organisations professionnelles et les opérateurs privés ;
3. les collectivités locales et les communautés de base et ;
4. les partenaires techniques et financiers.

L'implication individuelle et collective de l'ensemble de ces acteurs permet de replacer l'Homme au centre de la Stratégie.

L'objectif principal consiste à améliorer le cadre et les conditions de travail du personnel, des administrations, des organismes d'appui, des associations et des organisations professionnelles pour une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie du sous-secteur.

Il s'agit d'engendrer au moins 5% d'amélioration du cadre institutionnel d'ici 2015 par rapport aux 25% actuels de baseline.

Les indicateurs de résultats du programme sont principalement le nombre d'outils de planification et de programmation produits, vulgarisés et mis en œuvre efficacement, la qualité des ressources tant humaines, financières que matérielles des structures en charge du sous-secteur et la visibilité en termes de situation de référence et de statistiques fiables du sous-secteur.

Les actions prioritaires sont :

- l'élaboration des outils de planification et de coopération ;
- la production des données statistiques fiables ;
- l'amélioration de la gouvernance ;
- La gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- La coordination et l'animation des services ;
- La formation professionnelle.

L'actualisation de la situation de référence à travers l'organisation d'un recensement général du sous-secteur et la réalisation des enquêtes conjoncturelles (enquêtes pastorales, suivi des marchés, enquêtes cadres et socio-économiques auprès des acteurs de pêche et de l'aquaculture) en constituent le fondement. Il s'agit également de se doter d'un dispositif fiable et performant de suivi-évaluation sous-sectoriel.

Le lien avec la recherche agricole (IRAD) doit également constituer une action prioritaire. Il s'agit de développer une concertation en vue d'une recherche appliquée permettant de valoriser les résultats et innovations dans le sous-secteur. C'est dans ce cadre que la conclusion d'une convention de partenariat MINEPIA-IRAD constitue un préalable majeur.

Enfin, l'emploi, la formation agricole et les aspects de sécurité alimentaire conjoncturelle sont pris en compte dans ce programme support.

En résumé, les activités à mener concerneront :

- le renforcement des capacités de planification et suivi-évaluation ;
- l'actualisation de la situation de référence du sous-secteur ;
- le renforcement du dispositif de collecte, de production et de diffusion de données fiables dans le sous-secteur ;
- le renforcement des capacités de fonctionnement du MINEPIA au niveau central et déconcentré ;
- le renforcement des capacités des organisations professionnelles des filières animales et halieutiques ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales décentralisées ;
- le développement du mécanisme de financement du sous-secteur EPIA ;
- le développement de l'emploi et de la formation agricole ;
- le renforcement de la gouvernance dans le sous-secteur ;
- l'amélioration du cadre législatif et de la réglementation ainsi que sa mise en application.

Le tableau suivant montre l'ancrage de ces quatre (04) programmes avec les objectifs de la vision, du DSCE et la SDSR.

Tableau 6 : Ancrage des programmes du sous-secteur EPIA avec les objectifs de la vision du DSCE et de la SDR

OBJECTIFS DE LA VISION	OBJECTIFS DU DSCE	AXES STRATEGIQUES DE LA SDR	AXES STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR EPIA	PROGRAMMES DU SOUS SECTEUR EPIA
Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable Devenir un pays à revenu intermédiaire Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé	Porter la croissance à environ 5,4% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020	Développer durablement les productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières	Développement de la productivité et de la compétitivité des filières	Développement des productions animales
	Ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020			Développement des pêches et de l'aquaculture
	Ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020	Gérer durablement les ressources naturelles	Gestion durable des ressources naturelles	Amélioration des Services Vétérinaires
	Réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)			Les actions de la gestion durables des ressources sont intégrées dans tous les 3 programmes opérationnels
Renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale	Réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	Promouvoir le développement local et communautaire	Amélioration du cadre institutionnel et renforcement des capacités des acteurs	Amélioration du cadre institutionnel et renforcement des capacités
		Développer les mécanismes de financement adaptés		
		Développer l'emploi et la formation professionnelle		
		Développer le cadre institutionnel		

PARTIE 5

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

ORIENTATIONS GENERALES

Dans la perspective de la mise en œuvre du budget programme, l'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) devrait répondre à deux considérations clés, à savoir :

- la prise en compte des grands programmes structurants de modernisation de l'appareil de production et de la matrice d'actions prioritaires du DSCE ;
- la prise en compte de la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007, portant Régime Financier de l'Etat.

L'objectif recherché par le Gouvernement est le renforcement de la contribution du sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales à la croissance et à l'emploi d'une part, la promotion d'un environnement incitatif plus favorable aux investissements privés à travers notamment le développement des petites et moyennes exploitations dans les zones à forts potentiels, d'autre part.

Il a opté pour l'approche filière dont les plus porteuses sont la filière avicole, la filière bovin-lait, la filière bovin-viande, la filière porcine, la filière des petits ruminants, la filière des élevages non conventionnels, la pêche et l'aquaculture.

La loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Nouveau Régime Financier de l'Etat consacre la gestion axée sur les résultats des ressources publiques par l'introduction du budget programme. Elle stipule que, le budget de l'Etat est élaboré et exécuté sous forme de programmes traduisant les politiques publiques auxquelles sont associés des objectifs assortis d'indicateurs de résultats. Il permet de passer de la logique de budget de moyens à la logique de budget par objectifs qui se focalise sur l'efficacité des actions entreprises et non plus seulement sur les aspects de régularité de la dépense.

Dans ce nouveau contexte de réforme, les deux principaux objectifs des dispositions du régime financier sont :

- d'assurer une meilleure déclinaison des politiques dans le cadre de la budgétisation par programmes pluriannuels assortis d'objectifs et d'indicateurs qui sont au centre de la nouvelle culture de performance ; les programmes étant l'unité de spécialisation des crédits ;
- de responsabiliser les ministères sectoriels dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques ; l'ordonnateur étant le responsable de la bonne exécution des programmes (Art.51 .a1) et astreint à la production d'un rapport de performance sur les programmes dont il a la charge (Art.51. a2).

Les concepts clés du budget programme sont définis ainsi qu'il suit :

- **La fonction** est un ensemble d'activités répondant aux besoins collectifs fondamentaux de la nation dans les différents domaines d'intervention de l'Etat.
- **Le programme** est un ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'une administration pour la réalisation d'un objectif déterminé dans le cadre d'une fonction. Les programmes sont identifiés dans le document de stratégie du Ministère.

Le programme comporte un ou deux objectifs à court et moyen terme, des indicateurs de résultats, un ensemble d'actions cohérentes et une stratégie de mise en œuvre. Le programme est placé sous la responsabilité d'une et une seule structure en charge de coordination. Il doit avoir un impact décisif sur les citoyens et/ou l'utilisateur des services publics.

Il existe deux catégories de programmes qui visent des objectifs spécifiques et obtiennent des résultats mesurables à savoir les programmes opérationnels et les programmes supports qui assurent l'administration de la structure concernée. Le contenu du programme support est préalablement défini pour chaque loi de finances par les autorités en charge de l'élaboration du budget de l'Etat.

Le programme doit comporter un planning et un cadre institutionnel de mise en œuvre.

- **L'action** est la composante élémentaire d'un programme, à laquelle sont associés des objectifs précis, explicites et mesurables par des indicateurs de performance. Sa réalisation doit produire un impact décisif sur la mise en œuvre du programme auquel elle appartient. De manière générale, une action peut être mise en œuvre par plusieurs unités administratives. Il revient au responsable du Programme de se doter d'une organisation interne permettant de suivre la réalisation des actions pour l'atteinte des objectifs fixés.
- **L'activité** est un ensemble de tâches nécessitant des ressources humaines et financières pour la production d'un bien ou d'un service. Une activité doit être confiée à une seule unité administrative qui devient responsable de sa réalisation. Par contre, une unité administrative peut être responsable de plusieurs activités.
- **La tâche** est la composante opérationnelle élémentaire d'une activité dans un programme. La tâche doit être immédiatement évaluable et rattachées à une seule nature économique de la dépense conformément à la nomenclature budgétaire. La définition de la tâche marque la dernière étape de la programmation.
- **L'objectif** est le résultat à atteindre dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'un programme ou d'une action et mesurable par des indicateurs. L'objectif précise la cible à atteindre dans le cadre de la stratégie poursuivi par le Ministère. Il est par conséquent centré sur un résultat désiré, spécifique et qui peut être mesuré ou apprécié dans l'espace et dans le temps. La formulation des objectifs intervient à tous les niveaux de la structure d'un programme, c'est-à-dire de fonction principale de rattachement d'un programme jusqu'au niveau de l'activité.
- **Le résultat** est un changement mesurable amené par une relation de cause à effet permettant d'apprécier la réalisation des objectifs fixés par un programme. Il y a trois niveaux de résultats :
 1. les produits tangibles et directs du programme ;
 2. les effets, qui sont des résultats à moyen terme et caractérisent les bénéfices que retire la population cible du programme ;
 3. les impacts, qui sont des résultats à long terme et qui caractérisent les

changements structurels sur les populations cibles suite à la mise en œuvre du programme et d'autres actions connexes. Les résultats doivent être : « **Spécifiques, Contrôlables, Pertinents, Motivants, Délimités et Réalistes** ».

- **L'indicateur** est une variable quantitative ou qualitative permettant de mesurer les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs. Il permet également de porter un jugement sur l'utilisation des moyens. L'indicateur est l'un des éléments essentiels dans l'approche du Budget programme. Son introduction traduit une réelle démarcation entre le Budget de moyens et le Budget programme. L'indicateur fait appel à une notion qui est celle de la cible.
- **La cible** est une valeur de l'indicateur mesurant le niveau de performance que l'unité administrative a pour objectif d'atteindre au terme d'une période prédéterminée.

FICHE SYNOPTIQUE DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

Le Plan d'Actions Prioritaires de mise en œuvre de la stratégie de développement du sous-secteur LEPIA se présente comme un cadre opérationnel dans lequel les orientations tracées dans le DSCE verront leur traduction en programmes, actions, activités et tâches visant à atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Pour une meilleure visibilité des objectifs stratégiques, il y a eu une diminution du nombre de programmes et un changement de logique d'intégration des actions et des activités/projets dans les programmes tel que préconisé dans le Nouveau Régime Financier de l'Etat.

Les tableaux ci-dessous font ressortir les actions prioritaires des quatre programmes de stratégies de l'élevage, des pêches et des industries animales pour les années 2012 à 2017.

Tableau 7 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme de Développement des Productions et des Industries Animales

Programme: Développement des Productions et des Industries Animales							
Responsable de mise en œuvre: DDPIA							
Actions et leurs caractéristiques							
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (valeur et année)	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre	
Développement des élevages à cycle court	Accroître de 43 500 tonnes l'offre en viande et en œufs dont (30 000 t de volailles, 10 000t de viande de porc, 1000 t de viande de petits ruminants, et 2500 t d'œufs de consommation)	Quantités de viande de volaille produites Quantités de viande de porcs Quantités de viande de petit ruminant Quantité d'œufs produits	185 800 t	229 300 t	Territoire national	DDPIA Stations Structures de recherches CTD OP	
Développement de l'élevage du gros bétail	Accroître d'au moins 15 000t de viande et 10 000 t de lait	Quantités de viande et de lait produites	256 100 t	281 100 t	Territoire national	DDPIA Stations d'élevage Structures de recherches CTD OP et unités de transformation de lait	
Modernisation de l'appareil de production	Améliorer la productivité et la compétitivité des productions animales	Qualité et quantité des productions animales			Stations d'élevage	DDPIA Stations Structures de recherches CTD OP	
Gestion des ressources naturelles	Maîtriser la production fourragère et l'hydraulique pastorale	Quantité de fourrages et des points d'eau		600600t M.S produite par les OP ; 85800ha de zone pâturable matérialisée	Territoire national	DDPIA Stations Structures de recherches CTD OP	
Coordination des activités du programme	Améliorer les performances du programme	Niveau d'atteinte des objectifs			Territoire national	DDPIA	

Tableau 8 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme d' Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses

Programme: Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les maladies d'origine animale et halieutique transmissible à l'homme						
Responsable de mise en œuvre: DSV						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (valeur et année)	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Amélioration de la Santé animale	Améliorer la productivité des cheptels par la prévention, la surveillance et le contrôle des maladies animales	Le taux de couverture vaccinale la Prévalence des maladies animales prioritaires	Le taux de couverture vaccinale est de 35% du cheptel	Couverture vaccinale de 60%	Etendue du Territoire National	Responsable : Directeur des Services Vétérinaires ;
Amélioration de la santé publique vétérinaire	Améliorer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et halieutique et lutter contre les zoonoses	la prévalence des zoonoses et maîtrise de la qualité des médicaments et produits à usage vétérinaire mis sur le marché	-Tuberculose : 18 % des troupeaux laitiers en 2011 -Brucellose : 10% des troupeaux laitiers en 2011; -Rage : % d'animaux vaccinés 2011 ; Une Commission est créée pour la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments et produits à usage vétérinaire	-Tuberculose : 5% des troupeaux laitiers -Brucellose : 5% des troupeaux laitiers en 2017 -Rage : % d'animaux vaccinés 2017 200 AMM délivrés	Etendue du Territoire National	Responsable : Directeur des Services Vétérinaires ; Cadre institutionnel : MINEPIA ; MINSANTE, MINFOF, MINEP ; LANCOME ; CPC ; Organismes sous-tutelles du MINEPIA ; vétérinaires mandataires

Tableau 8 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme d'Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses (suite)

Programme: Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les maladies d'origine animale et halieutique transmissible à l'homme						
Responsable de mise en œuvre: DSV						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (valeur et année)	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Renforcement des capacités de diagnostic des maladies et de contrôle de la qualité des denrées d'origine animale et halieutique	Crédibiliser les décisions des services vétérinaires sur la base des résultats d'analyse et améliorer les autres biens et services fournis par les laboratoires vétérinaires	L'Accessibilité des services vétérinaires aux services officiels de diagnostic des maladies animales et d'analyses des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique	Un seul laboratoire exerce dans le domaine du diagnostic des maladies animales (LANAVET, Garoua) ; Un laboratoire officiel d'analyses des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique est en cours de mise en place à Douala	11 laboratoires officiels de diagnostic des maladies animales opérationnels ; 1 laboratoire National (LANAVET) et 10 laboratoires régionaux ; Un laboratoire national officiel d'analyses des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique est en opérationnel à Douala	Etendue du Territoire National.	Responsable : Directeur des Services Vétérinaires ; Cadre institutionnel : MINEPIA ; MINSANTE; CPC ; Organismes sous-tutelles ; vétérinaires mandataires
Renforcement des compétences en matière de gestion des services vétérinaires	Améliorer les performances des services vétérinaires	les performances et l'actualisation de l'arsenal juridique des services vétérinaires	Le niveau de compétence critique les services vétérinaires se situe au niveau 1	Niveau de compétence critique relevé à 3 sur les 5 possibles	Etendue du Territoire National	Responsable : Directeur des Services Vétérinaires ; Cadre institutionnel : MINEPIA ; MINSANTE ; CTD ; organismes sous-tutelles ; Vétérinaires mandataires

Tableau 9 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme de Développement des productions halieutiques

Programme: Développement des productions halieutiques						
Responsable de mise en œuvre: Directeur des pêches et de l'aquaculture						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (valeur et année)	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Responsable et cadre institutionnel de mise en oeuvre
Développement de la pêche	accroître d'au moins 122 000 tonnes l'offre en produits de la pêche	quantité de poissons de capture	176 000 tonnes en 2011	298 000 tonnes en 2017	national	Directeur des pêches et de l'aquaculture
		volume de poissons importés	190 000 tonnes en 2011	190 000 tonnes en 2017		
Développement de l'aquaculture	augmenter d'au moins 14 000 tonnes l'offre en produits de l'aquaculture	quantité de poissons d'aquaculture	1000 tonnes en 2011	15 000 tonnes en 2017	national	Directeur des pêches et de l'aquaculture

Tableau 10 : Fiche synoptique des actions prioritaires du programme d' Amélioration du cadre institutionnel

Programme: Amélioration du cadre institutionnel							
Responsable de mise en œuvre: DAG							
Actions et leurs caractéristiques							
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (valeur et année)	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre	
Elaboration des outils de planification et de coopération	Elaborer les outils de planification, de programmation et de coopération	Stratégie sous-sectorielle finalisée	Stratégie sous-sectorielle en cours de validation en 2012	Stratégie sous-sectorielle validée	Yaoundé	SG/DESC	
Production des données statistiques	Produire et diffuser les données statistiques	Données statistiques produites	Dispositif de collecte de données créé en 2010	Documents techniques de recensement général de l'élevage disponibles	Territoire national	SG/DESC	
Coordination et animation des services	Coordonner et animer les différents services du MINEPIA	Moyens de fonctionnement disponibles	A déterminer	A déterminer	Territoire national	SG	
Formation professionnelle	Assurer une formation professionnelle adéquate	Nombre de personnes formées	300	1500	Territoire national	Centres de formations et Instituts	
Amélioration de la Gouvernance	Améliorer les performances des services	Taux d'efficacité des services	30%	70%	Territoire	SG/IG	
Gestion des ressources financières et matérielles	Faire du MINEPIA un cadre de travail moderne	Taux de satisfaction des personnels	25%	80%	Territoire national	DAG	
Gestion des ressources humaines	Optimiser la gestion et le rendement des ressources humaines	Ratio poste de travail occupé/ poste de travail prévu par le cadre organique	50%	80%	Territoire national	DAG	

PARTIE 6

DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE

REVISION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU MINEPIA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du sous-secteur EPIA, trois types d'actions doivent être réalisées. Il s'agit de :

- la révision du cadre institutionnel et juridique du ministère ;
- l'opérationnalisation de la stratégie ;
- la définition du rôle des différents acteurs.

Le cadre institutionnel et juridique du MINEPIA devra être propice à la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur. Divers aménagements devraient être considérés, entre autres :

- la gestion des ressources humaines devra être revalorisée pour garantir une gestion plus efficiente de son personnel grandissant ;
- l'aspect planification et programmation devra être dynamisé avec au moins trois (03) démembrements qui peuvent être :
 1. la Cellule des Études et de la Planification ;
 2. la Cellule des Statistiques et ;
 3. la Cellule de la Coopération et des Projets.
- la distinction formelle des responsabilités des structures régionales et départementales au niveau des chefs lieux des régions. Il est question de définir des postes de responsabilités en fonction des nouvelles sollicitations et de la demande en services des populations à la base et d'y affecter un personnel compétent.
- répartir efficacement les fonctions du MINEPIA entre les services départementaux et les centres zoo-techniques vétérinaires. Il est question d'alléger la charge de travail des chefs de centres tout en respectant le principe de subsidiarité.
- créer au niveau déconcentré des unités chargées exclusivement de la collecte, du traitement et de la production des données et informations statistiques.

Les actions suivantes doivent être réalisées afin de permettre la traduction de la stratégie du MINEPIA en réalisations concrètes :

- l'élaboration de programmes opérationnels et la programmation des dépenses par objectifs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

1. ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ET PROGRAMMATION DES DEPENSES PUBLIQUES

Suite à la définition de l'architecture du cadre de programmation et du choix des différentes actions et activités, il appartiendra au MINEPIA de définir une programmation des dépenses dans un horizon à moyen terme de trois à cinq ans, puis à budgétiser sur une base annuelle les actions et activités concrètes à mettre en œuvre dans un cadre cohérent. La budgétisation doit permettre la réalisation des objectifs assignés au département ministériel dans le cadre de la SDSR et donc du DSCE.

Afin de permettre une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie du sous-secteur, il est nécessaire que tous les programmes et projets en cours d'exécution dans le sous-secteur EPIA soient mis en cohérence avec les orientations et les concepts du budget programme. Ils devront être logés à l'intérieur des quatre programmes ci-dessus décrits dont trois opérationnels et un support.

Les activités, de chaque action seront clairement identifiées, les objectifs, les résultats attendus et indicateurs bien définis pour des allocations budgétaires conséquentes.

2. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la stratégie réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication dont les principales actions seraient les suivantes :

✓ Faciliter la diffusion de la Stratégie du sous-secteur

Dans cette optique, des ateliers de restitution devront être organisés à l'attention des différents groupes d'acteurs (administration, organisations paysannes, organisations de la société civile, les ONG, CTD, partenaires techniques et financiers) aux niveaux national et déconcentrés. Chaque acteur devra percevoir avec justesse sa contribution et se préparer à rendre compte dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur.

Les autres actions à réaliser dans ce cadre porteront sur :

- la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées ;
- la publication d'articles dans les organes de la presse écrite ;
- la confection et la diffusion d'un prospectus à partir du résumé exécutif de la stratégie;
- la traduction du résumé exécutif de la stratégie dans les principales langues nationales parlées dans les différentes régions du pays.

✓ Assurer une information régulière des différents acteurs et de l'opinion publique tout au long du processus de mise en œuvre de la Stratégie

Les principales actions engagées pendant la phase de diffusion de la stratégie devraient être poursuivies pendant sa mise en œuvre. Compte tenu de la complémentarité entre le système de suivi-évaluation de la stratégie et la stratégie de communication, la responsabilité reviendra à la Division des Études, des Statistiques et de la Coopération en étroite collaboration avec la Cellule de la Communication, la Direction de l'Administration Générale, l'Inspection Générale. Celle-ci devra également impliquer les autres acteurs que sont la société civile et le secteur privé.

OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE

Les actions suivantes doivent être réalisées afin de permettre la traduction de la stratégie du MINEPIA en réalisations concrètes :

- l'élaboration de programmes opérationnels et la programmation des dépenses par objectifs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

1. ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ET PROGRAMMATION DES DEPENSES PUBLIQUES

Suite à la définition de l'architecture du cadre de programmation et du choix des différentes actions et activités, il appartiendra au MINEPIA de définir une programmation des dépenses dans un horizon à moyen terme de trois à cinq ans, puis à budgétiser sur une base annuelle les actions et activités concrètes à mettre en œuvre dans un cadre cohérent. La budgétisation doit permettre la réalisation des objectifs assignés au département ministériel dans le cadre de la SDSR et donc du DSCE.

Afin de permettre une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie du sous-secteur, il est nécessaire que tous les programmes et projets en cours d'exécution dans le sous-secteur EPIA soient mis en cohérence avec les orientations et les concepts du budget programme. Ils devront être logés à l'intérieur des quatre programmes ci-dessus décrits dont trois opérationnels et un support.

Les activités, de chaque action seront clairement identifiées, les objectifs, les résultats attendus et indicateurs bien définis pour des allocations budgétaires conséquentes.

2. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la stratégie réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication dont les principales actions seraient les suivantes :

✓ Faciliter la diffusion de la Stratégie du sous-secteur

Dans cette optique, des ateliers de restitution devront être organisés à l'attention des différents groupes d'acteurs (administration, organisations paysannes, organisations de la société civile, les ONG, CTD, partenaires techniques et financiers) aux niveaux national et déconcentrés. Chaque acteur devra percevoir avec justesse sa contribution et se préparer à rendre compte dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur.

Les autres actions à réaliser dans ce cadre porteront sur :

- la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées ;
- la publication d'articles dans les organes de la presse écrite ;
- la confection et la diffusion d'un prospectus à partir du résumé exécutif de la stratégie;
- la traduction du résumé exécutif de la stratégie dans les principales langues nationales parlées dans les différentes régions du pays.

✓ **Assurer une information régulière des différents acteurs et de l'opinion publique tout au long du processus de mise en œuvre de la Stratégie**

Les principales actions engagées pendant la phase de diffusion de la stratégie devraient être poursuivies pendant sa mise en œuvre. Compte tenu de la complémentarité entre le système de suivi-évaluation de la stratégie et la stratégie de communication, la responsabilité reviendra à la Division des Études, des Statistiques et de la Coopération en étroite collaboration avec la Cellule de la Communication, la Direction de l'Administration Générale, l'Inspection Générale. Celle-ci devra également impliquer les autres acteurs que sont la société civile et le secteur privé.

DEFINITION DU RÔLE DES DIFFERENTS ACTEURS

Il s'agit d'identifier de manière consensuelle une structure de coordination par programme, un responsable de planification des actions qui y sont identifiées et un comité technique par activité. Toutefois, la supervision des différents responsables de programmes devra être plus forte pour une meilleure évaluation des résultats attendus. Cette supervision restera placée sous l'autorité du Secrétariat Général en collaboration avec l'Inspection Générale.

Quatre principaux groupes d'acteurs seront impliqués dans la mise œuvre des politiques et stratégies de développement du sous-secteur EPIA, ce sont :

- l'Etat et ses démembrements ;
- les collectivités locales et les communautés de base ;
- les organisations professionnelles et les opérateurs privés ;
- les partenaires techniques et financiers.

1. RÔLE DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS

Ce groupe d'acteurs comprend l'Administration centrale et les Services déconcentrés y compris les structures sous-tutelle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur EPIA, les actions ci-après relèvent de la responsabilité de l'Etat et de ses démembrements :

- l'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles sous-sectorielles en cohérence avec les orientations stratégiques définies ;
- l'appui à la mise en œuvre des actions des différents programmes ;
- l'organisation des concertations avec les différents acteurs intervenant dans le développement du secteur rural ;
- la création d'un environnement incitatif, favorable au développement du sous-secteur par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance ;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation du programme support et des programmes opérationnels ;
- le suivi-évaluation du processus.

2. RÔLE DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES COMMUNAUTES DE BASE

Les collectivités locales sont des structures décentralisées dirigées par des organes délibérants dont les membres sont élus. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs domaines de compétence sont définis par les Textes sur la Décentralisation. A l'heure actuelle, seules les régions et les communes (urbaines et rurales) ont été retenues comme collectivités territoriales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels. Elles devront

être également associées dans la mobilisation des ressources et le suivi participatif des actions sur le terrain.

3. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET OPERATEURS PRIVES

Ils représentent la cheville ouvrière. L'Etat devra s'assurer de leur parfaite structuration pour en faire des partenaires socio-économiques et techniques viables. De plus, ces acteurs doivent être responsables de la gestion des ressources mises à leur disposition.

4. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le MINEPIA devra à cet effet suivre et dresser un répertoire de tous les partenaires techniques et financiers qui participent à la mise en œuvre de la stratégie à travers quelques activités et tâches au niveau national ou régional. Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement, les partenaires techniques et financiers sont tenus de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des actions définies dans la stratégie du sous-secteur. Il s'agit d'apporter plus de visibilité dans le secteur agropastoral afin de permettre une meilleure complémentarité des ressources et une synergie dans les actions qui y sont mises en œuvre.

PARTIE 7

DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI DES ACTIONS DE LA STRATEGIE

Il existe plusieurs structures qui exercent le suivi-évaluation de l'action ministérielle. Parmi celles-ci on peut citer :

1. L'INSPECTION GENERALE

Elle est chargée du contrôle et de l'évaluation du fonctionnement des services, de l'évaluation des performances des services, de l'information du MINEPIA sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services, de l'évaluation de l'application des techniques d'organisation du service administratif, de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption, etc. ;

2. LE SECRETARIAT GENERAL

Il intervient à travers deux structures :

✓ la Division des Études, des Statistiques et de la Coopération (DESC)

Celle-ci a dans son sein sa Cellule de la Coopération et du Suivi des Programmes Sectoriels (CCSPS) et la Cellule des Études et des Statistiques (CES).

- la CCSPS est chargée entre autres de la participation au suivi des conventions et accords, de la coordination des accords, de la promotion et du suivi des relations de partenariat, de la mise en cohérence des divers programmes sectoriels et du suivi de la mise en œuvre des programmes du sous-secteur, etc.
- la CES est chargée de collecter et de produire les informations statistiques sur les performances du sous-secteur pour une meilleure planification des activités.

✓ la Cellule de Suivi (CS)

Elle est chargée du suivi des activités des services centraux et déconcentrés du MINEPIA, de la synthèse des programmes d'actions, des notes de conjoncture et des rapports d'activités transmis par les services centraux et déconcentrés du Ministère.

3. LA DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

Elle est chargée du suivi de l'amélioration des conditions de travail des personnels, de l'exploitation des applications informatiques de gestion intégrée des personnels de l'Etat et de la solde, du suivi de l'exécution du budget, du suivi de l'exécution des engagements financiers, du suivi de l'exécution des marchés et du contentieux, etc.

4. LES CONSEILLERS TECHNIQUES

Ils peuvent également effectuer des missions de suivi confiées par le Ministre.

On constate donc qu'un nombre important de structures détiennent chacune une part de responsabilité de suivi-évaluation de la stratégie ministérielle, sans toutefois la détenir entièrement. Des confusions sont d'ailleurs souvent perceptibles dans l'exécution de celles-ci par ces différents services.

DEFINITIONS DES RÔLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DU SOUS-SECTEUR

Un dispositif de suivi - évaluation efficace et pérenne est nécessaire pour produire des analyses stratégiques afin d'alimenter les plaidoyers entre les acteurs et les différents Partenaires au Développement. Ce dispositif doit permettre un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Il doit impliquer tous les acteurs intervenant dans le sous-secteur (Administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place.

On distingue plusieurs niveaux de suivi-évaluation s'intéressant à des indicateurs différents :

- des indicateurs globaux et stratégiques (évolution des revenus des producteurs, évolution des emplois, évolution des différents taux de pauvreté, etc.) permettant d'avoir une vision d'ensemble des impacts des actions mises en œuvre dans le sous-secteur et mesurer l'évolution du financement (volumes de financements,..) ;
- des indicateurs de résultats permettant d'évaluer la performance des programmes (volumes de production, nombre d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) opérationnelles, nombre de jeunes installés, etc.).

Le dispositif à mettre en place devra renseigner les différents indicateurs ci-dessus mentionnés.

Dans le cadre de la coordination de l'action gouvernementale et en prélude à la mise en place du Budget Programme, le MINEPAT a recommandé la mise en place au sein de chaque département ministériel un Comité de Planification, de Programmation, de Budgétisation et de Suivi-évaluation de la stratégie (Comité PPBS) conformément au DSCE. Le Comité a été ainsi créé par décision n° 0063/D/MINEPIA du 1er mars 2010 mais sa composition nécessite d'être revue pour tenir compte de la lettre circulaire du MINEPAT.

Elle se présente comme suit :

- **Président :** Le Secrétaire Général du MINEPIA
- **Membres titulaires internes :**
 - l'Inspecteur Général du MINEPIA ;
 - les Directeurs des Services Centraux (DAG, DESC, DDPIA, DSV, DPA).
- **Autres membres titulaires :**
 - Trois (3) représentants du MINEPAT ;
 - Un représentant du MINFI.

La DESC, de par sa Cellule de la Coopération et du Suivi des Programmes Sectoriels (CCSPS) assure le rapportage et le secrétariat du Comité. Elle est appuyée par la Cellule de Suivi. La CCSPS travaille comme l'Unité Opérationnelle du Comité PPBS. Elle devra toutefois être dotée de personnel à vocations multiples capables de travailler en collaboration avec la cellule en charge des statistiques afin de collecter, d'analyser et de produire les données relatives à la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur.

Il est question de réorienter le niveau décisionnel dans le cadre du Comité PPBS car les quatre niveaux d'activité de cette structure doivent être placés sous la supervision des directions de tutelle.

Ainsi :

- la programmation/planification se fera par le SG/MINEPIA avec pour organe opérationnel la DESC ;
- la budgétisation sera confiée à la DAG en liaison avec la DESC (contrôle des objectifs) et le Contrôle Financier Central (rôle de conseil de l'ordonnateur conformément au Nouveau Régime Financier de l'Etat) ;
- le rôle de suivi-évaluation est dévolu à la DESC avec l'appui de la Cellule de Suivi et de la DAG ;
- l'Inspection Générale, organe de contrôle, assure le suivi de la conformité de l'exécution des activités du sous-secteur.

Ce Comité de Suivi-Evaluation devra être relayé au niveau déconcentré (région, commune) par un dispositif similaire conforme au dispositif de suivi-évaluation du DSCE.

OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Les informations de suivi-évaluation sont diverses. Elles portent autant sur les programmes, les projets et les activités mises en œuvre au MINEPIA que sur les données relatives aux financements, les budgets, les investissements, les emplois, les indicateurs de croissance et d'emploi, le nombre des OPA, etc. du sous-secteur EPIA en général.

La base de données sur les projets et programmes mise en place au sein de la Cellule de la Coopération et du Suivi des Programmes Sectoriels et celle de suivi des activités de la Cellule de Suivi constituent les principales sources d'information et outils de collecte, de production et de diffusion de l'information dans le cadre du dispositif de suivi de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur. A cela s'ajoutent les données financières disponibles à la DAG.

En ce qui concerne les programmes, la stratégie révisée prévoit un dispositif de suivi-évaluation axés sur trois approches complémentaires :

- le suivi ponctuel et systématique de l'ensemble des projets/actions exécutés au début de chaque année à travers la revue annuelle des projets/programmes ;
- l'évaluation continue d'un échantillon de projets, exécutée tout au long de l'année à travers le Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR) ;
- les autres évaluations ponctuelles ; Il s'agit d'évaluations d'impact, de missions d'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de conventions avec certains projets ou structures réalisées en cours d'année.

Les produits attendus de ce dispositif sont :

- Au premier trimestre : un rapport annuel d'exécution des programmes et le répertoire des projets et programmes du MINEPIA ;
- Tout au long de l'année : les rapports MENOR, compilés en fin d'année sous forme de Recueil Annuel d'Évaluation des Projets et Programmes ;
- Ponctuellement : des rapports d'évaluation correspondant aux termes de référence spécifiques à chaque mission.

Il s'agit en fait de :

- suivre l'exécution technique et financière des projets et programmes en cours ;
- faire des recommandations aux maîtres d'ouvrages et aux gestionnaires en vue de l'amélioration de l'exécution des projets et programmes ;
- rédiger et valider le rapport sur l'état d'exécution des projets et programmes du secteur ;

La base de données mise en place à la Cellule de Suivi permettra de collecter les informations auprès des différentes structures ministérielles (directions centrales, projets et programmes, délégations

régionales) qui serviront à la production des rapports annuels du ministère ainsi que les notes de conjoncture conformément à ses attributions (décret n° 2005/152 du 04 mai 2005). Toutefois, il est important que les deux bases de données couvrent l'ensemble des activités mise en œuvre dans le sous-secteur. Elles doivent ainsi pouvoir renseigner sur les actions des organismes sous-tutelle, du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales décentralisées, etc.

La collecte des informations sur la mise en œuvre des activités de la stratégie et la tenue des sessions du comité PPBS demandent un budget de fonctionnement conséquent.

Conclusion

La Stratégie de Développement du sous-secteur EPIA se veut un cadre concerté et participatif de mobilisation des différents acteurs dans la mise en œuvre effective et efficiente des actions pratiques et opérationnelles identifiées pour répondre, de façon précise, aux besoins nombreux et divers exprimés par les populations à la base.

Elle s'inscrit dans le cadre de la volonté du Gouvernement de faire jouer au sous-secteur de l'EPIA un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté, la création de richesses et des emplois ainsi que l'atteinte des OMD.

Le Ministère de l'Élevage, des Pêche et des Industries Animales salue la collaboration des partenaires techniques et financiers qui ont soutenu activement le processus de révision de cette stratégie et les convie à poursuivre leurs appuis dans le cadre de sa mise en œuvre et de son suivi-évaluation.

Références

1. Analyse économique des pêches au Cameroun (2010)
2. Vision à l'horizon 2035 (2009)
3. DSCE (2010)
4. SDSR révisé, volet Agriculture (2010)
5. Schéma directeur pour le développement des filières animales (2009)
6. Plan de développement durable de l'aquaculture au Cameroun (2009)
7. Concept Note for an economic sector work of the fishing sector in Cameroon (2010)
8. Cadre de politique de pêches au Cameroun (2011)
9. PVS et Analyse des Ecartés PVS (OIE, 2010 et 2011)
10. Rapport de diagnostic de la mobilité (MINEPIA/FAO, 2011)
11. CDMT MINEPIA (2010-2013)
12. Stratégie de Développement du sous-secteur EPIA (2002).

Equipe de production

Supervision générale	:	Dr ABOUBAKAR SARKY, Ministre de l'Élevage, Pêches et des Industries Animales
Supervision Opérationnelle	:	Mme OULI NDONGO Monique, SG/MINEPIA Dr CHIMANGHA H. Linus, IG/MINEPIA
Coordination Technique	:	Mme TIAKO épouse WEULASSAGOU Renée Degrâce, DESC/MINEPIA
Orientation	:	Dr TAIGA, CT2/MINEPIA M. OUMAROU OUSMANOU, DAG Dr BABA MALLOUM, DPA Dr BASHIROU MOUSSA DEMSA, DSV Dr EBODE Sylvain Blaise, DDPIA
Equipe de Rédaction	:	Dr BOURDANNE, CCSPS/DESC M. MOUTE A Abdoulaye, CEA3/CCSPS/DESC
Relecture et validation	:	Dr IDRISOU BAPETEL, SD/DDPIA Mme BONDJA Monique, SDA/DPA Dr FOTSO KAMNGA Zéphyrin, CES/DESC M. TIOTSOP François, ADPAM/DPA Dr BOUBA Samuel, SD/DPA M. ETOUNDI SHE Ferdinand, CS/DDPIA Dr ENGAMBA Philippe Didier, CCS/SG Mme ESSI LEA R. VALERIE, CEA/CS M. HAMIDOU SAIDOU, SDBMM/DAG Dr NGAMBIA F. Roger/CSSPVPC/DSV Dr NDONGO Casimir, PDFP/MINEPIA M. BELA TOMO Alfred, PAPENOC/ MINEPIA M. YIWE Roger, CEA/ DESC M. MOHAMMADOU BAMANGA, PDFL Dr CIEWE CIAKE Serge Alain
Accompagnement	:	M. MBARGA MEWASSI Georges, DPPS/MINEPAT M. MEDOU Jean-Claude, ST/SDSDR M. ONDOUA MANGA Tobie, PF/MINADER M. FANY Félix, AUBRY, MINEPAT M. HAMOA HAMADAMA, DGB/MINFI M. WAKOU Roger, DGB/MINFI M. MBIENA Armand, DGB/MINFI